



ZETTING - DIEDING

n°4

MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS
TERRASSEMENTS

FELKER Frères

37, rue de la Croix - 57115 SARREINSMING

DEVIS ET ETUDES GRATUITS

Tél. 87 98 44 10 - Télécopie : 87 98 29 43

**Café-Restaurant de la Mairie
Pizzeria**



M. et Mme SCHMITT Joseph
Ouvert tous les week-ends et vendredi soir



8, rue de l'Eglise - ZETTING - Tél. 87 02 38 60

UNE SEULE ADRESSE POUR VOS FETES ET RECEPTIONS

Boulangerie-Pâtisserie BECK

Tél. 87 98 21 18

Nous vous proposons un choix considérable en salés, pain surprise, mignardises et pâtisserie fine.
Nous sommes également à votre disposition pour étudier toute commande spéciale de votre choix.

POMPES FUNEBRES SARRALBE

SCHWEIN Joseph

28, rue Clémenceau - SARRALBE - Tél. 87 97 06 49

Enterrement - Cercueils - Couronnes - Transport de corps - Creusement de fosses - Exhumations

A votre disposition 24 h / 24

Matériel Restauration Collectivités - Vaisselle - Verrerie - Coutellerie - Cadeaux - Liste de Mariage

MAFRI-EST S.A.R.L.

3, rue du Maire Massing - B.P. 722 - 57207 SARREGUEMINES
Tél. 87 98 52 14 Fax : 87 95 43 94

ENTREPRISE DE PEINTURE ET VITRIFICATION DE PARQUETS

A. FIACRE

Rue de l'Eglise - 57200 Wœfling
Tel. 87 02 38 24



- Terrassement
- Assainissement
- V.R.D.
- Pavage

SECTEUR DE SARREGUEMINES

ROUTE DE STEINBACH

Tél. 87 95 54 46

La route avance

Pour vos projets, une solution Colas-Est existe toujours !

FERMETURE ALUMINIUM - PVC - VERANDA

SCHREINER & Cie

S.A.R.L.

Rue de Herbitzheim - 67970 CERMINGEN
Tél. 88 00 80 20 - Télécopie : 88 00 51 04



Viande de 1er Choix

Robert TARALL

1, rue de la Montagne - 57115 SARREINSMING - Tél. 87 98 05 97

FLACH ASSURANCES

depuis 1955

Faites confiance à un assureur professionnel, l'assurance c'est notre métier
LA QUALITE - LE SERVICE

23, rue Poincaré - SARREGUEMINES - Tél. 87 98 09 42

COUVERTURE - ZINGUERIE

Installations Sanitaires

A. ROTHMACHER

26, rue de la Libération - WIESVILLER
Tél. 87 02 38 20



Jean LARBALETRIER

BOULANGERIE - EPICERIE - TABAC - JOURNAUX

23, rue de l'Eglise - 57200 REMELFING - Tél. 87 98 42 97

ENTREPRISE DE PEINTURE **SCHWARTZ**

PEINTURE - PAPIERS PENTS - REVETEMENTS MURAUX - RAVALEMENT DE FAÇADES - ISOLATION



7, rue du Château - REMELFING - 57200 SARREGUEMINES - Tél. 87 98 07 15

Crédit Mutuel  **Coteaux Val de Sarre**

AGENCE DE ZETTING

La banque près de chez vous à Zetting au 10, rue Principale

Tél. 87 02 23 34

Pour tous vos problèmes d'Epargne, Placements,
Comptes Courants, Cartes, Prêts et Crédits,
Assurances, Voyages, Changes, etc...
Consultez-nous en toute confiance.



**TOUS
TRAVAUX
D'IMPRESSION**

4, rue Gutenberg - 57206 SARREGUEMINES CEDEX - BP 609

Tél. 87 95 14 31

Télex : 860495 F

Télécopie : 87 98 45 91

Le Mot du Maire



Chers concitoyens,

Nous voilà déjà au N° 4 de ZETTING-DIEDING, votre bulletin d'informations municipales, qui vous permet d'être parfaitement informés de l'action de votre Conseil Municipal, de vos associations, de la vie de votre commune.

C'est aussi le terme de 4 ans du présent mandat municipal, donc bien entré dans sa deuxième moitié, et l'occasion pour moi de faire le point avec vous, pour vous dire dans quel esprit, avec tous ceux qui soutiennent mon action et mes propositions, comment sont effectués les choix, qu'il s'agisse des programmes d'investissement, des finances, de l'aide aux associations, aux écoles ou de la gestion de la forêt. ...

L'occasion aussi de relever quelques contrevérités qui alimentent la "rumeur publique", informations d'origine inconnue qui n'ont fait l'objet d'aucune confirmation officielle, répétées comme s'il s'agissait d'une vérité acquise.

L'occasion enfin de vous dire que si la satisfaction de l'intérêt général peut heurter des intérêts particuliers, c'est avant tout l'intérêt général qu'il nous appartient de défendre.

Et d'abord... le programme des investissements.

Vous êtes régulièrement informés des programmes annuels d'investissement. Ils sont fonction, d'abord de choix "politiques" (dans le sens de la bonne administration de la commune), qu'il s'agisse des équipements scolaires, sportifs, administratifs, culturels ou des travaux de voirie et d'assainissement.

A titre d'exemple pour les travaux de voirie, doter l'ensemble de la commune, y compris nos voies secondaires de voiries en bon état, est un objectif prioritaire. Après les travaux d'assainissement, c'est un droit élémentaire pour tout contribuable. Certes, nous avons fait un effort ces dernières années à Dieding, car il y avait un retard à combler, sans négliger de poursuivre l'effort à Zetting en fonction des programmes de subventions accordées. Nos communautés ne tendent-elles pas de plus en plus à se rapprocher, et les équipements à servir à tous ? Je pense en particulier à l'utilisation collective de nos équipements (salle polyvalente, tennis et football) aux scolaires (le maintien de nos effectifs étant conditionné par le fonctionnement exemplaire du transport scolaire), à nos communautés paroissiales enfin, qui se retrouvent tantôt à l'église de Zetting, tantôt à l'église de Dieding, si ce n'est dans une autre paroisse de la vallée de la Sarre. Les investissements doivent être bien examinés dans le cadre global de la commune.

Les programmes d'investissement sont fonction ensuite des subventions qui sont accordées. Après les deux tranches de la Rue de Sarreinsming, seront réalisés l'Impasse "Marion", les trottoirs rue de l'Eglise - rue du Maire Jamann, l'Impasse du Canal, une nouvelle tranche Rue du Moulin à Dieding et surtout la poursuite de la traversée du village, en accompagnement des travaux réalisés par le département pour la mise hors gel de la Route Départementale qui traverse la Commune. Vous avez pu mesurer l'importance de ce chantier qui a démarré à l'automne et qui devrait se terminer en 1994. Comme nous vous l'expliquons en pages intérieures, un chantier beaucoup plus cher que prévu initialement, mais des dépenses incontournables qu'il faudra assumer, et des travaux qui modifieront fondamentalement l'aspect de notre centre village.

C'est dans le même esprit qu'après trois ans de négociations avec le Conseil Général nous avons pu obtenir le financement de la traversée du village de Dieding, travaux réalisés en 1993 et qui, d'après les échos que j'ai pu entendre, sont unanimement appréciés.

Notre objectif : rechercher les financements maximum pour limiter au minimum la charge du contribuable, quitte à retarder ou avancer certains travaux. Cela aussi peut expliquer certains choix et certaines priorités.

C'est ainsi que reste également en attente de subvention le programme relatif à la réfection du stade de football, opération nécessaire et qui sera réalisée dès que les financements seront obtenus.

Le programme d'investissement peut aussi être fonction d'**opportunités**, de **contraintes extérieures**, ou d'**urgences**.

- Opportunité, quand il s'agit comme évoqué ci-dessus de travaux d'accompagnement du Département pour la traversée du village et qui bénéficient d'un taux de subvention de 48 %.

- Contraintes, quand les devis présentés se montent à plus du double des devis initiaux, et que certains travaux doivent alors être réalisés avec un taux de subvention de 33 %.

- Contraintes extérieures aussi, quand, après avoir donné son accord aux travaux de consolidation de la tour de l'église pour la préservation de notre patrimoine pour une participation communale de 120.000 F (soit 20 % du montant des travaux, l'Etat couvrant 40 % et le Département 40 %), cette participation a été portée au début de 1993 à 390.000 F soit plus du triple, sans recours possible. Un effort important, nécessaire même s'il engendre des contraintes financières.

- D'urgence, quand des infiltrations apparaissent dans un groupe scolaire, et je pense à l'école maternelle, où après avoir pris des mesures conservatoires, nous envisageons, après accord de subvention de remplacer la toiture de l'école, ceci d'autant que ces travaux sont subventionnés à 67 % par le Département.

Soulignons tout particulièrement ici le soutien constant de notre Conseiller Général Hubert Roth dans le suivi et l'appui à nos dossiers.

Les finances communales ensuite...

Que n'a-t-on dit sur ces finances ? Je vous rassure : elles sont saines.

Dès 1990, compte-tenu des importants efforts d'investissement réalisés de 1984 à 1989 (plus de 8.000 000 F d'investissements nouveaux, soit un effort se situant à 40 % au-dessus de la moyenne départementale) nous avons avec M. le Trésorier Principal et mon Adjoint chargé des finances, procédé à une étude rétrospective qui nous a permis de poursuivre notre investissement dans des limites raisonnables, et de faire face à une situation tendue pendant deux années du fait d'une baisse sensible de nos recettes domaniales.

Le budget 1993 en est la preuve, puisque pour la **11ème année consécutive** nous avons pu maintenir le taux de nos impôts locaux sans augmentation. Les organismes financiers contactés pour les emprunts nécessaires ont d'ailleurs reconnu cette bonne situation de nos finances.

Certes les surprises sur de gros chantiers telles que nous les avons connues cette année peuvent nous créer des difficultés. Nous veillerons toutefois comme par le passé à les surmonter par une gestion rigoureuse. C'est notre devoir.

Sur la forêt...

"Déboiser la forêt pour assainir la situation financière de la Commune..."

"A ce rythme, il ne restera bientôt plus de bois en forêt..."

"La forêt est surexploitée à la demande du Maire..."

des réflexions souvent entendues, répétées.

Que les choses soient claires, ce sont des mensonges.

Les travaux en forêt communale font annuellement l'objet d'un état de prévision des coupes, proposé par l'O.N.F. en fonction de leur plan pluriannuel, que l'O.N.F. définit en fonction de ses propres critères de gestion forestière, sans intervention de la Commune. Ce plan annuel est bien entendu soumis pour examen à la Commission de la Forêt et approuvé par le Conseil Municipal. Son objectif est le maintien de la forêt, sa valorisation, et son exploitation dans les meilleures conditions.

Certes, des circonstances exceptionnelles comme les tempêtes que nous avons connues nécessitent des coupes supplémentaires. L'expérience nous a toutefois prouvé que c'était au détriment des recettes, en raison de la chute des cours de vente. C'est la loi de l'offre et de la demande.

La gestion de la forêt est une affaire de spécialistes compétents, qui font des propositions, que nous pouvons accepter ou refuser. L'intérêt général veut qu'on les laisse proposer et travailler. A titre d'exemple : du bois à vendre en classe A ne le sera qu'en classe B voire C après abattage tellement notre forêt contient de vieux bois. C'est pour cette raison aussi que nous procédons régulièrement à des déboisements et plantations.

Sur l'aide aux Associations...

J'ai entendu dire que certaines associations bénéficiaient d'un traitement particulier, voire d'une attention bienveillante de la Commune.

Je voudrai là aussi dire qu'il n'en est rien.

Suivant une politique définie de longue date par le Conseil Municipal, la Commune ne verse pas de subvention aux associations. Elle met les équipements à disposition, assure le cas échéant une partie des charges en fonction des contraintes financières des unes ou des autres, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement. Ne négligeons pas l'aspect éducatif de certaines associations auprès des jeunes, ce qui peut justifier un effort renforcé. La réalisation de notre salle polyvalente permet d'ailleurs à toutes les initiatives de se développer dans les meilleures conditions matérielles. Ce fut un investissement important et je me félicite de son utilisation, comme je tiens à féliciter tous les responsables d'associations, présidents, membres de comité, bénévoles, pour la part prise dans l'activité associative de la Commune. Nous sommes toujours prêts à examiner leurs suggestions ou leurs problèmes.

Sur l'aide aux écoles... fréquentation scolaire des piscines.

A la demande du personnel enseignant, et en complément de l'aide pour fournitures scolaires, transports, enseignement de l'allemand, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge, tant le transport que les droits d'entrée à la piscine de Sarralbe dans le cadre de l'enseignement de la natation. Quand les tarifs par enfant et par séance sont passés de 4,20 F à 6,30 F, la Commune a maintenu la prise en charge intégrale. Ceux-ci venant de passer à 12 F, le Conseil Municipal a souhaité répartir les charges entre les parents et la Commune, limitant sa participation à 7 F par enfant et par séance, tout en continuant à financer intégralement le transport. Il a simultanément décidé d'augmenter les crédits scolaires (voir Echos de nos écoles).

* * *

Peut-être vous ai-je paru long dans ce traditionnel "Mot du Maire" ? Il me paraissait toutefois important d'ouvrir le débat, de vous dire combien je suis, combien nous sommes attachés à votre bien-être, au développement harmonieux de notre Commune, de sa vie associative, à la bonne entente qui doit exister au sein de notre village, au-delà des rivalités ou querelles de personnes. Il existe dans la vie municipale comme dans toute vie, des moments agréables et des moments difficiles. Les efforts et la patience des uns et des autres, et je pense ici particulièrement aux riverains des travaux en cours, doivent nous permettre de nous retrouver dans un village embelli et une ambiance plus conviviale.

C'est dans cet esprit de fraternité et de partage que je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 1994,

Santé et Bonheur avant tout...



Das Wort des Bürgermeisters

Liebe Mitbürger,

Jetzt sind wir schon bei der Nr 4 des Gemeinde-Informationsblatt das die Tätigkeit des Gemeinderates, der Vereine und das Geschehen der Gemeinde widerspiegelt. 4 Jahre auch des Gemeinderat - Mandates wovon schon eine gute Hälfte hinter uns liegt, und mir Gelegenheit bietet klar zu machen, mit all denen die meinen Tätigkeiten und Vorhaben beistimmen, wie die Wahl getroffen wird im Bereich der Investierung, der Finanzierung, Vereins-und Schulbeistand oder der Forstverwaltung.

Gelegenheit sogleich einige Unwahrheiten und falschen Gerüsten die in Umlauf sind zu widersprechen. Gelegenheit noch zu behaupten und bestätigen dass Allgemeininteresse das Einzelinteresse klar übertrifft.

Zuerst das Ausstattungsprogramm.

Ihr seid stets über unsere Investierungs-Programme unterrichtet. Sie unterliegen grundsätzlich der «politischen» Wahl (im Sinne einer gerechten Gemeindeverwaltung) handle es sich um Schul-Sport-Administrativ-kulturelle Ausstattungen oder Strassenunterhalts-und Sanierungsarbeiten ; beispielsweise ist für die Gemeinde Haupt- oder Nebenstrassen in guten Zustand bringen oder erhalten ein Prioritätobjektiv. Neben der Sanierung ist dies ein elementares Recht für jeden Einwohner. Gewiss galten unsere Bemühungen in den letzten Jahren mehr Dieding, denn dort war wirklich ein Rückstand zu verzeichnen, wengleich wir uns auch weiterhin für Zetting einsetzen nach Erhalten eingehender Subventionen. Erachten unsere Gemeinschaften nicht danach sich noch enger anzupassen und die Einrichtungen gemeinsam dienen lassen ? Dabei denke ich vor allem an die kollektiv-Benutzung unserer Ausrüstungen (Mehrzwecksaal, Tennis, Fussball) die Schulen (der Beibehalt des jetzigen Bestandes ist durch einen musterhaften Schülertransport bedingt) an unsere Kirchengemeinschaft die sich mal in Zetting, mal in Dieding zusammenfindet wenn nicht sogar in einer anderen Pfarrei im Saartal. Die Investierungen müssen sachlich im Globalrahmen überprüft werden. Danach werden die Ausstattungs-Programme aufgestellt und die Subventionen gebilligt. Nach den beiden Sarreinsming-Str. - Abschnitten kommen die «Marion» Sacksgasse, die Trottoirs der Kirchenstrasse, des Maire - Jamman Str., die Kanal-sacksgasse, ein zusätzlicher Abschnitt der Diedingen-Mühlenstrasse und vor allem die Fortsetzung der Zettinger Durchgangstrasse in Frage und noch die Frostfreimachung der Departementalstrasse. Ihr habt die Bedeutung der Arbeiten die im Herbst begannen und 1994 zu Ende geführt werden sollen messen können. So wie wir es in den Innenseiten schildern, viel teurer als vorgesehen, aber nicht zu umgehende Ausgaben die man übernehmen muss und die gewaltig die Ansicht des Dorfzentrums abändern werden. In dem gleichen Sinne konnten wir nach 3 Jahren Verhandlungen mit dem Conseil Général die Diedinger Durchquerung finanzieren. Diese 1993 durchgeführten Arbeiten werden wie ich zu hören bekam, einstimmig gebilligt.

Unser Objektiv :

Die Suche nach maximaler Finanzierung für eine minimale Belastung der Steuerzahler, wenn dies auch manchmal die Verschiebung mancher Unternehmen bedingt. So müssen wir auf Subvention abwarten um das Fussballplatz - Ausbesserungsprogramm durchzuführen. Das Investierungsprogramm kann auch an Folge einer Opportunität sein.

- Opportunität wenn es gilt, wie erwähnt, Departemental - Begleitarbeiten zur Durchquerung des Dorfes mit 48 % Subventionsatz durchzuführen.

- Zwangsmässig wenn die tatsächliche Kostenanschläge mehr als doppelt höher kommen als die ursprüngliche und die Arbeiten trotzdem ausgeführt werden müssen mit nur 33 % Subvention.

- Aüsserliche Verpflichtung wenn nach Bewilligung von 120.000 F für das Befestigen des Kirchturms zur Erhaltung unseres Erbgutes (20 % der Arbeiten für uns 40 % für den Staat, 40 % das Departement) unsere Kostenbeteiligung sich 1993 auf 390.000 F erhöht, d.h. das Dreifache überschreitet ohne Berufungsmöglichkeit, so bedeutet dies ein notwendiges aber kostspieliges Geldopfer

- Von Dringlichkeit wenn Sickerwasser in dem Schulgebäuden auftauchen, so in der Kleinkinderschule, wo nach getroffenen Erhaltungsmaßnahmen, nach Subventions-Erhalt mit einem neuen Schuldach gerechnet werden muss besonders angesichts der 67 % Departemental - Subvention.

Unterstrichen sei hier die stete aufmerksame Unterstützung unseres Conseiller General Hubert Roth.

Die Finanzen der Gemeinde.

Was wurde davon nicht behauptet ?

Beruhigen Sie sich aber gleich : sie sind in gesunder Ordnung. Ab 1990, in Betracht des Geleisteten von 1980 bis 1989 (mehr als 8.000 000 F neue Investitionen zwar 40 % über Departemental - Durchschnitt) haben wir im Verein mit dem Zahlkreister und meinem Finanzbeistehrer, rück-und zukunftschauend festgestellt unsere Investierung vernünftig begrenzt weiterführen zu können in der peinlichen Lage der Dinge durch einen zweijährigen Einnahmerückgang herbeigeführt.

- Unser Haushaltsplan 1993 ist Beweis dazu, denn wir haben 11 Jahre infolge die lokalen Steuertaxen ohne Aufschlag unverändert lassen können.

Leider sind unvorgesehene Schwierigkeiten, wie wir sie kannten nicht auszuschliessen. Sie, wie zuvor, sie überwinden durch eine strenge aber gerechte Verwaltung ist unsere Pflicht.

Über unseren Wald...

"Den Wald abholzen um die Finanzlage der Gemeinde sanieren..."

"Bei diesem Rhythmus bleibt bald kein Holz mehr im Walde übrig..."

"Der Wald wird überausgebeutet auf Anlass des Maire..."

Solche Bemerkungen gehen um, werden wiederholt.

Wir stellen klar, das sind Unwahrheiten. Die Communal-Waldarbeiten sind alljährlich durch die Forstverwaltung veranschlagt. Die Ausbeutung wird nach dessen Regeln und Verwaltungskriterien ohne Einwirken der Gemeinde besprochen. Der Jahresplan ist selbstverständlich dem Gutachten der Waldkommission unterworfen und dem Conseil Municipal gebilligt. Sein Objektiv ist die Walderhaltung, seine Aufwertung, seine Ausnutzung nach den günstigsten Verhältnissen.

Selbstverständlich führen aussergewöhnliche Umstände, so die Stürme die jüngstens über uns herkamen, zu zusätzlichem Fällen. Die Erfahrung hat uns gelehrt dass dies zu Ungunsten der Einnahmen führt, weil dadurch der Verkaufskurs stürzt, laut dem Gesetz des Angebotes und der Nachfrage.

Die Waldverwaltung ist Geschäft sachverständiger Spezialisten die Vorschläge machen und die wir gutheissen odér abschlagen. Das Gemeindeinteresse will dass man sie dazu arbeiten lässt. Beispiel : ein A Klassenholz findet nur B sogar etwa C Abnehmer da unser Wald im Durchschnitt altes Holz aufwüsst. Darum kann es notwendig sein mehr abzuholzen um frisch aufforsten zu können.

Über den Zuschuß an den Vereinen...

- Es ist mir zur Kenntnis gekommen, besondere Vereine wären besonders behandelt oder vom Gemeinderat bevorzugt. Das muss ich auch beneiden. Laut der Conseil-Municipal-Politik erhalten keine unserer Vereine Subventionen. Die Gemeinde stellt Ausrüstungen zur Verfügung, leistet gelegentlich Beistand bei unvorgesehener Funktionsbelastung. Unterschätzen wir nicht den erzieherischen Aspekt der Vereinen für die Jugendliche, was ein solcher Beistand rechtfertigt.

Der Mehrzwecksaal regt den Unternehmungsgeist. Es war eine beträchtliche Investierung, aber ich freue mich sehr über seine Verwendung, so wie ich sämtliche Verantwortliche, Präsidenten, freiwillige Komiteemitglieder für ihre Leistungen beglückwünsche. Wir sind stets bereit ihre Vorschläge zu überprüfen und ihre Probleme zu lösen.

Über die Schulhilfe... Schwimmunterricht

Auf Wunsch des Lehrpersonals, als Ergänzung übriger Leistungen wie Schulbedarf, Transporte, deutscher Sprachunterricht, hatte der Gemeinderat beschlossen die Transport - und Eintrittsgebühren für den Schwimmunterricht in der Sarralber Schwimmhalle zu tragen. Da der Tarif pro Schüler sich von 4,20 F auf 6,30 F erhöhte, hat der Gemeinderat beschlossen die gesamte Last weiterhin zu übernehmen. Da diese letzthin auf 12 F steigerte hat der Gemeinderat vorgeschlagen die Kosten unter Eltern und Gemeinde zu teilen und dessen Anteil auf 7 F pro Schüler zu beschränken aber weiterhin für die Transportkosten aufzukommen. Gleichzeitig hat er beschlossen die Schulkredite zu erhöhen (siehe Echos de nos écoles).

Vielleicht habe ich mit meinem "Wort des Maire" etwas überzogen, so war es dennoch für mich wichtig die Diskussion zu öffnen und euch mitzuteilen wie ich, wie wir sehr uns euer Wohlergehen, für die harmonische Entwicklung unserer Gemeinde bemüht sind, ungeachtet der Rivalitäten und Streitigkeiten einiger Personen.

Wie in allen Leben so besteht das Gemeindeleben aus angenehmen und unangenehmen Momenten. Mögen die Anwohner der Strassen - Baustellen sich gedulden in dem Hinblick auf eine verschönerte und tolerantere Umgebung.

Im Sinne freundlicher Gemeinsamkeit wünsche ich euch allen ein schönes gutes und glückliches Jahr 1994.

Bei bester Gesundheit...



Les Finances Communales

Dans sa séance du 24 mars 1993, et, après un examen approfondi par la Commission des Finances, le Conseil Municipal a approuvé :

- à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 1992, retraçant la comptabilité du Maire et du Trésorier Principal Municipal de l'année précédente, tant pour le budget principal que pour le budget annexe de l'assainissement.
- sous 3 abstentions le budget primitif 1993 prévoyant les dépenses et recettes de l'année à venir.
- à l'unanimité le budget annexe 1993 de l'assainissement mis en place à compter de l'année 1992, et prévoyant notamment l'augmentation de la taxe d'assainissement de 2 à 3 F.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 1992

- Budget principal :

- Le compte administratif de FONCTIONNEMENT a été arrêté à la somme de 2.348.407 F en recettes et de 2.220.474 F en dépenses, soit un excédent de 127.933 F, pour des prévisions au B.P. 1992 de 2.350.614 F en dépenses et en recettes.
- Le compte administratif d'INVESTISSEMENT est arrêté aux montants suivants :
 - Dépenses : 1.141.591 F
 - Recettes : 1.070.294 Fsoit un déficit d'investissement de clôture de 71.297 F correspondant à des recettes non encore perçues.
Globalement l'excédent du compte administratif du budget principal est de 56.635 F

- Budget annexe de l'assainissement

Ce budget a été rendu obligatoire par voie réglementaire pour assurer le financement de l'assainissement par l'utilisateur et non par le contribuable. C'était sa première année de mise en œuvre en 1992.

Les résultats de l'exercice se traduisent de la manière suivante :

• En investissement :

72.930 F de dépenses pour 74.578 F de prévisions
23.476 F de recettes pour 76.578 F de prévisions
soit un déficit de clôture de 49.454 F.

• En exploitation :

86.045 F de dépenses pour 139.485 F de prévisions,
109.096 F de recettes pour 124.084 F de prévisions soit un excédent de clôture de 23.050 F.
Globalement un déficit de 26.403 F dû à 2 raisons :

- La non-prise en compte par la trésorerie d'un remboursement d'emprunt
- La baisse de consommation d'eau, et donc des recettes dues à la surtaxe en 1992.

Ce déficit devra être couvert par le budget 1993 et nécessitera le passage de la taxe de 2 à 3 F par m³ d'eau à compter du 1.1.1993

2. LES BUDGETS PRIMITIFS 1993

- Budget Principal :

Le budget Primitif 1993 est équilibré :

- en fonctionnement à la somme de 2.193.429 F
- en investissement à la somme de 2.601.554 F

Les principales dépenses et recettes

En fonctionnement :

Dépenses : - Frais de personnel : 533.000 F
(y compris les charges sociales)
- Frais financiers : 330.964 F
- Prélèvement pour dépenses d'investissement : 552.465 F
(Partie capital des emprunts (309.904 F)
+ autofinancement complémentaire de 242.561 F)

Recettes : - Produits domaniaux : 539.500 F
(bois - chasse - location d'immeubles)
en hausse sensible du fait de l'augmentation des recettes de la forêt.
- Dotations de l'état : 650.000 F
- Contribution directes : 755.078 F
(impôts locaux essentiellement)
- Produits antérieurs : 127.933 F
(excédent de fonctionnement du compte administratif)

En investissement :

L'établissement du Budget Primitif 1993 a été

l'occasion de solder des programmes antérieurs non réalisés tant en recettes qu'en dépenses.

Dépenses : - Déficit d'investissement reporté : 71.297 F
- Remboursement d'emprunts (capital) : 309.909 F
- Acquisitions : 61.344 F
- Travaux : 2.116.002 F
- Dépenses imprévues : 43.000 F

Recettes : - Subventions : 814.200 F
- Prélèvement sur le budget de fonctionnement : 552.465 F
- Participations : 103.500 F
- Emprunts : 922.267 F
- Ventes de terrains : 206.120 F

Les travaux prévus au Budget Primitif :

- **Programme de voirie 1 : 255.753 F**
(concerne des opérations antérieures) comprenant le solde sur la rue de Sarreinsming (2 tranches de travaux), l'impasse "Marion", les trottoirs rue du Maire Jamann.
- **Programme de voirie 2 : 712.000 F**
Concerne les travaux d'accompagnement du R.D.33 dans la traversée du village
- **Programme de voirie 3 : 452.696 F**
Concerne la rue Principale à Dieding.
- **Programme de voirie 4 : 237.200 F**
Pour l'impasse du canal à Zetting et la rue du Moulin à Dieding.
- **Court de tennis** : solde de 10.562 F
- **Acquisition de terrains**, dans le cadre de l'extension du lotissement : 61.344 F
- Aménagement de la **salle de réunion** de la Mairie (dépenses complémentaires pour justifier la subvention) : 45.009 F
- Travaux de voirie au **lotissement** : 147.777 F
- **Remplacement de fenêtres** aux bâtiments municipaux : 132.403 F
- Fonds de concours (part communale) pour les **travaux à l'église** - 2e tranche : 122.600 F

Comme vous pouvez le constater, un programme de travaux ambitieux, justifié par des subventions importantes, ou des circonstances extérieures (travaux du Département dans la traversée du village, désordres aux fondations de l'église), et nécessitant le recours à l'emprunt (voir ci-dessous).

Budget annexe de l'Assainissement

- Ce budget annexe 1993 est en augmentation sensible du fait de la reprise des déficits antérieurs.

Il est équilibré en :

- investissement à 126.554 F
- exploitation à 186.054 F

Pour permettre son financement, et ceci en attendant l'arrivée à échéance des emprunts contractés (années 1996 - 1998), la taxe par m³ d'eau consommée est portée de 2 F à 3 F à compter du 1.1.93.

3. LES IMPOTS LOCAUX : Maintien des taux

Une nouvelle fois, par une gestion rigoureuse, il a été possible de maintenir le taux des impôts locaux **sans majoration** de l'imposition au titre de la commune.

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 10,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,45 %
- Taxe professionnelle : 3,49 %

Un recours à l'emprunt justifié par un important programme d'investissement

- Le retard pour la rentrée de certaines recettes (subventions - ventes de terrains au lotissement) avait incité le Conseil Municipal à mettre en place en 1992 une ligne de trésorerie (sorte de crédit relais) de 300.000 F pour faire face aux besoins immédiats de crédits de paiement.
- Conformément à l'analyse financière effectuée en début de mandat par notre trésorier principal municipal (voir n° 1 de Zetting - Dieding), nous avons renoncé à contracter de nouveaux emprunts, avant l'arrivée à échéance d'importants emprunts anciens. C'est le cas en 1993.
Ainsi sont venus à échéance en 1990 et 1991 des emprunts pour 274.000 F (dette en capital à l'origine), et viennent à échéance 550.000 F en 1993.
De plus 1.050.000 F d'emprunts ont été transférés au budget annexe de l'Assainissement.
- Cette situation cumulée a permis d'inscrire au Budget Primitif 1994 une somme de 922.267 F en emprunts, justifiés par un important programme d'investissement, qui ne seront toutefois contractés qu'en fonction des besoins et de l'état d'avancement des travaux.

*D*es chantiers d'importance...

Personne ne peut ignorer deux chantiers particulièrement importants dans notre commune cette année :

- les travaux de voirie rue Principale d'une part
- la stabilisation de la tour du clocher d'autre part

Ils ont trois points communs que nous souhaiterions vous expliquer plus avant, à savoir :

1. qu'ils sont chers
2. que la commune n'avait guère le choix de les exécuter ou non, sauf à en discuter les modalités.
3. que le coût initial annoncé a été largement dépassé.

La Municipalité tient également à remercier les riverains et toute la population de la patience et de la compréhension dont ils ont dû faire preuve pendant ces travaux.

LES TRAVAUX DE VOIRIE - RUE PRINCIPALE

Le Conseil Général de La Moselle a décidé la mise hors gel en 1993 de la route départementale 33 qui traverse notre localité, comme il l'a fait également pour la Commune de Rémeffing et le carrefour de Wittring.

De quoi s'agit-il ?

Les travaux de mise hors gel consistent à rendre la route praticable aux poids lourds par temps de dégel, c'est-à-dire de supprimer les barrières de dégel que nous connaissions par le passé. Ainsi des routes non praticables à certaines périodes de l'année, notamment par les camions de ramassage des ordures ménagères, le seront à l'avenir.

A noter que le Département envisage en 2ème tranche de traiter en 1994 toute la vallée de la Sarre, c'est-à-dire également les routes de rase campagne situées entre les villages. Nous faisons donc partie de la 1ère tranche.

Et Zetting ?

Le Conseil Général a averti la Commune de Zetting de son intention, et proposé de subventionner au taux de 48 % (au lieu des 43 % habituels) les travaux que la commune se proposerait de réaliser en complément, sachant qu'en tout état de cause, les remplacements de bordures, réfection de trottoirs étaient à la charge de la Commune, le Département prenant en charge la réalisation de la chaussée elle-même.

Ainsi un crédit de 720.000 F TTC subventionné au taux de 48 % a été inscrit au budget primitif 1993.

Etude de sécurité et étude paysagère

Connaissant les intentions du Département et l'importance des travaux à intervenir le Conseil Municipal a décidé de réaliser deux études :

- une étude de sécurité de la traversée du village tant pour les automobilistes que pour les piétons
- une étude paysagère visant à améliorer l'esthétique du centre village et à redonner à l'automobiliste l'impression de rue et non de route.

Les résultats de ces études ont été intégrés dans le projet de la rue Principale, ainsi que dans d'autres réalisations (chicane à l'entrée du village en venant de Sarreinsming, carrefour rue Principale - rue de la Chapelle). La réduction de la largeur de la chaussée de 7 à 6 mètres permettra aussi de donner une meilleure visibilité au carrefour rue de l'Eglise - rue Principale sans mettre en place des dispositifs plus contraignants tels que rond-point ou feux rouges.

Un nouveau visage pour la traversée...

Caniveaux en pavés, réseaux enterrés, éclairage public avec lanternes rustiques, trottoirs avec enrobés de couleur différente de la chaussée, plantations d'arbres d'ornement et aménagements paysagers... transformeront fondamentalement l'image de notre centre village.

Des aménagements certes coûteux, une décision difficile, mais n'était-ce pas l'occasion ou jamais, sachant que la plus grande partie du coût était de toute façon inévitable, et que ce ne sont que les aménagements qualitatifs qui venaient en supplément ?

Un investissement important

Estimés initialement à 720.000 F TTC, la nouvelle estimation communiquée au Conseil Municipal du 3/12/93 par la Direction Départementale de l'Équipement se chiffre finalement à 1.089.132 F TTC en 1ère tranche, comprenant les caniveaux, la tranchée commune et l'enterrement des réseaux.

A ces travaux se rajouteront la confection des trottoirs, l'éclairage public, les passages piétons, et l'aménagement paysager, portant l'ensemble des travaux à plus de 2.000.000 F TTC.

Ces travaux font l'objet de subventions du Département réparties sur les années 1993 et 1994, dans des taux variant de 33 à 50 % du montant H.T.

A noter que dans un souci d'économie, le Conseil Municipal a renoncé à l'aménagement du carrefour central prévu en petits pavés de quarzite (surcoût 466.000 F HT).

Un avancement des travaux que nous avons voulu rapide, un projet global qui doit se terminer en 1994, et qui donnera à notre village une image de marque où chacun pourra trouver son identité et sa fierté, dans le cadre des objectifs de développement touristique du Val de Sarre.



TRAVAUX A L'EGLISE

Nous vous expliquions dans le dernier bulletin les problèmes posés par la solution technique retenue pour les travaux de stabilité du clocher, alors même que le coût des travaux avait déjà grimpé de 600.000 F à l'origine à 980.000 F, et la participation communale de 120.000 F à 196.000 F (rappelons que la Commune paie 20 %, le Département 40 % et l'Etat 40 %). Les travaux ayant été interrompus, l'hiver 92-93 fut mis à profit pour une étude minutieuse de réalisation des micro-pieux afin d'éviter toute nouvelle surprise.

Réunion de toutes les parties intéressées

C'est le 16 février 1993 que le Conseil Municipal se réunit en commission générale pour écouter les conclusions de l'étude des Monuments Historiques, en présence de l'Abbé Hener et de M. Branstett Arthur, Président du Conseil de Fabrique.

Etonnement des participants à l'annonce des chiffres cités par M. Bazelaire, Adjoint de l'Architecte des Monuments Historiques : un coût global de 1.950.000 F dont 20 % à la charge de la commune soit 390.000 F sur les années 1993 et 1994.

Conscient qu'il n'avait guère le choix, le Conseil Municipal donne son accord en demandant toutefois qu'il s'agisse de la dernière surprise sur ce chantier

Des travaux repris au mois de juillet

L'appel d'offres de travaux a été ouvert au mois de juin et les travaux repris mi-juillet ;

Après la mise en place d'étais par l'entreprise COANUS, travaux destinés à pallier à la tendance au déversement de la tour, les maçonneries basses furent consolidées par injection d'un coulis de ciment (entreprise SIRCO)

M. Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques à PARIS, avait chargé le bureau d'études FONDACONCEPT du projet de confortement des fondations par micro-pieux. C'est la Société SOLTRAV qui a réalisé les 26 micro-pieux répartis de manière homogène sous le mur du clocher, soit 14 unités à l'extérieur et 12 à l'intérieur, lieux des descentes de charges du clocher. Chaque micro-pieux a un diamètre de 120 mm et descend à 15 m sous le sol. Il est équipé d'une barre d'acier Ø 50 mm scellée par un coulis d'argile-ciment sous une pression maximum de 20 bars. Un pieu d'essai a été réalisé devant le clocher au début des travaux. L'essai sur celui-ci a montré qu'on peut reprendre une charge théorique de 33,4 tonnes, pouvant même aller à 50 tonnes. (26 x 33,4 T = 868,4 tonnes pour un poids de la tour calculé de 700 tonnes). Ces travaux délicats ont été achevés fin novembre 93, la tour n'ayant plus bougé de 1 mm sur les différents repères mis en place.

Fin des travaux au 2ème trimestre 1994

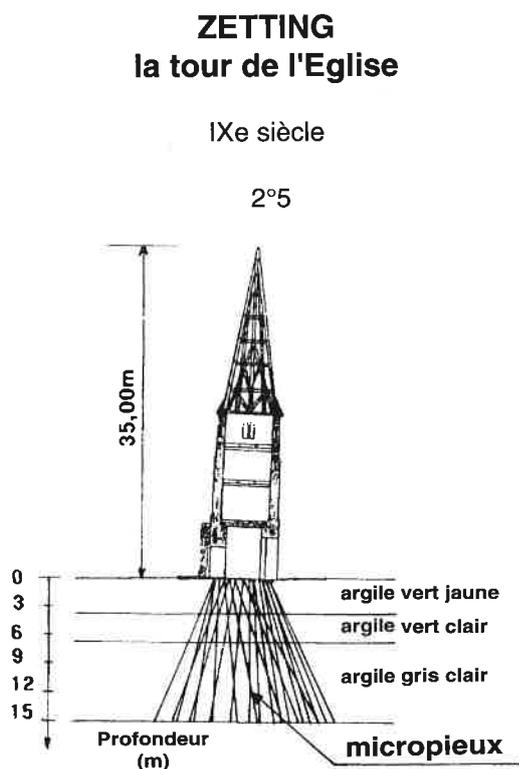
Lors de la réunion de chantier du 22 novembre, il a été prévu que l'entrée pourrait à nouveau se faire par le clocher à partir du printemps prochain.

Restent à réaliser les travaux suivants :

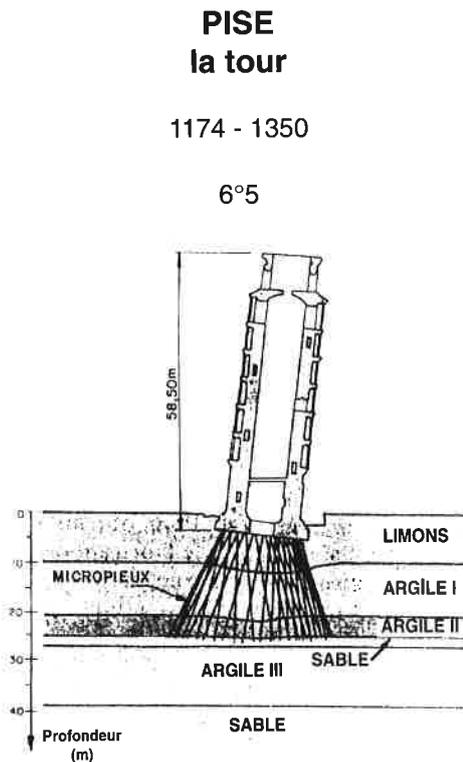
- repose du portail néo-roman en grès et du calvaire
- réfection des enduits intérieurs et extérieurs de la tour, jusqu'à hauteur de la deuxième retraite.
- réfection des enduits intérieurs du voûtement sur première travée de la nef, inclus le colmatage des fissures et décollements dus aux mouvements de la tour.
- reprise de la rive de toiture contre le clocher.
- la réfection du dallage intérieur et du pavage extérieur de la tour
- la repose des objets mobiliers.

C'est au début de l'été 1994 que notre église retrouvera sa tranquillité. Sollicités à l'origine par le Conseil de Fabrique, les travaux réalisés peuvent surprendre par leur importance financière. Ils surprisent tout le monde, et même les conseillers municipaux qui avaient voté pour une dépense de 600.000 F qui devrait tous comptes faits s'arrêter à 1.600.000 F (charge communale : 320.000 F).

Il reste encore quelques incertitudes sur les chiffres définitifs.



MEMES PROBLEMES



MEMES TECHNIQUES

Zetting



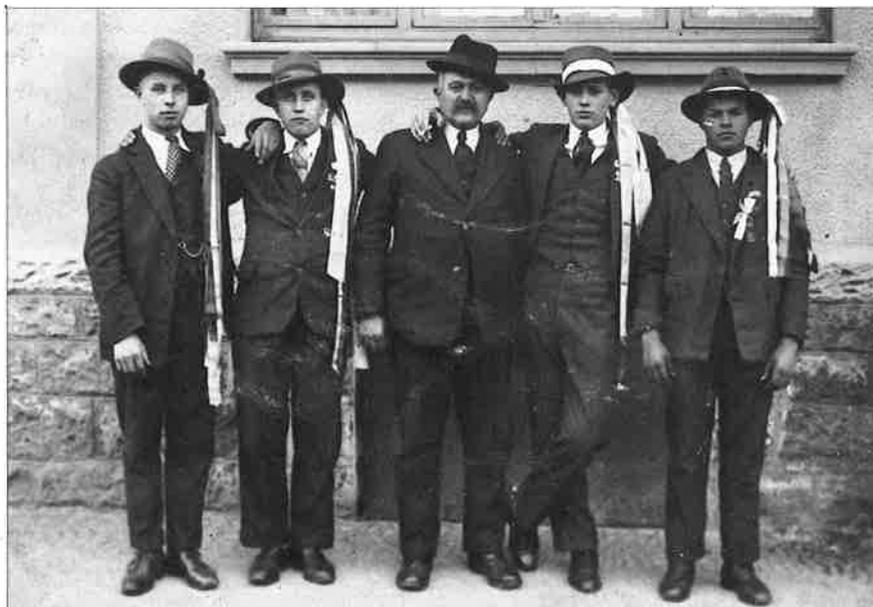
Le café de la gare est devenu Mairie



Fontaine au centre du village



Rue des Charretiers



Les conscrits en 1934



En 1943



Une noce de diamant en 1933



Rue de l'Eglise

Mémoire collective : 8 pages photos en 1994
A vos souvenirs ! C'est avec plaisir que nous publierons l'année prochaine sur 8 pages les photos que vous voudrez bien nous confier. Elles vous seront bien entendu rendues intactes.
Merci d'en faire profiter la collectivité.

Nous remercions M. et Mme RISSE Aloyse
et Mme Klam Marie pour le prêt des photos publiées

Dieding



Fête-Dieu 1941



← Vues du village Années 1936 - 1945



Adoration Perpétuelle en 1944





En 1943



Chasse aux "Doryphores" 1941



Autel de Marie - mai 1931



En excursion...

Nous remercions Mme Kalis Marie, M. Lutmann Julien,
M. Risse André et Mme Schneider Joséphine
pour le prêt des photos publiées

T *ravaux et programmes de subvention*

TRAVAUX DE VOIRIE

Nous vous annonçons fin 1992

«Restent à réaliser sur le programme 1992 :

* un montant subventionnable de 200.000 F HT affecté à la 2ème tranche de la rue de Sarreinsming, et en fonction des crédits disponibles à

- l'aménagement du chemin rural entre la rue de l'Eglise et l'immeuble Marion

- la réalisation de trottoirs rue du Maire Jamman - Rue de l'Eglise

- une 2ème tranche rue du Moulin à Dieding.

* le programme particulier de voirie desservant l'annexe Dieding

Les demandes de subvention 1993.

Ont été proposées :

* demande de subvention pour un montant de 200.000 F HT pour l'impasse du Canal à Zetting et la rue du Moulin à Dieding

* travaux d'accompagnement de la mise hors gel de la route départementale dans la traversée de Zetting pour un montant de 600.000 F HT.»

Qu'en est-il aujourd'hui ?

* Nous avons évoqué dans la page précédente les travaux d'aménagement de la rue Principale qui, avec les travaux complémentaires de mise en souterrain des réseaux et les surprises des devis nous coûteront finalement beaucoup plus cher que prévu (devis initial 720.000 F TTC - devis final : plus de 2.000.000 F TTC).

* Les travaux prévus de longue date dans la rue Principale de l'annexe de Dieding ont pu être menés à bien.

Coût des travaux : 452.696 F TTC. Subvention : 164.100 F

* Sur le programme 1992, après avoir soldé les travaux de la rue de Sarreinsming, il s'est avéré que ne restait disponible qu'une somme de 29.630 F sur les 200.000 F HT initialement prévus pour les 3 opérations. Pour ne pas réaliser de travaux sans subvention, il a été jugé plus raisonnable d'en reporter certains et de n'exécuter les autres que dans la limite des crédits subventionnables restant disponibles.

L'incertitude sur le montant des travaux de la rue Principale a incité à une prudence renforcée, de telle sorte qu'une décision sur les travaux à exécuter en priorité doit intervenir en fin d'année ou au début de l'année prochaine.

Les travaux restants font l'objet d'une nouvelle demande de subvention au titre de l'année 1994.

* Sur les demandes de subvention 1993 (Impasse du Canal, rue du Moulin à Dieding 2ème tranche) un accord de subvention de 77.400 F sur un montant subventionnable de 180.000 F HT, au taux de 43 % nous a été notifié en juillet 1993 par le Président du Conseil Général. Tout en ayant prévu ces inscriptions financières au budget primitif 1993, il a été préconisé de ne les réaliser qu'en 1994, compte tenu de l'importance du budget d'investissement 1993.

* Lotissement.

Au budget primitif de 1993 une somme de 147.800 F était inscrite, destinée au paiement de travaux de mise en souterrain des réseaux de la 2e tranche et des travaux d'arpentage de la 3e tranche. Ils ont été payés début 1993.

Et pour 1994 ?

Les demandes de subvention 1994 concernent :

* Tout d'abord les travaux d'accompagnement pour la traversée du village non subventionnés en 1993.

Une première demande pour un montant de 431.790 F HT est accordée sur le principe au taux de 33 % et le préfinancement des travaux est autorisé.

Pour 1994 sont sollicités :

- 500.000 F HT correspondant aux trottoirs sur toute la longueur, y compris entre les deux ponts et les passages piétons en pavés. Taux de subvention : 50 %

- 360.000 F HT pour l'éclairage public et la mise en place de réseaux. Taux de subvention : 35 %

* Ensuite une tranche de travaux intitulée : "Trottoirs rue de l'Eglise à Zetting - Chaussée rue du Moulin à Dieding" pour un montant de 200.000 F HT. Taux de subvention prévisionnel : 45 %

AUTRES PROGRAMMES DE SUBVENTION

- Réfection du terrain de football

Le dossier de demande de subvention pour un montant de 425.650 F HT a été déposé, mais n'a pas été retenu en 1993 et figure en liste d'attente. Le taux de subvention prévisionnel est de 52 % de ce montant.

Rappelons qu'il s'agit essentiellement de la réfection de l'aire de jeu par un apport de terre végétale.

Dans l'intervalle, mettant à profit les travaux de réfection du chemin départemental, la Commune s'est assurée des remblais et du matériau de sous-couche pour préparer l'aménagement d'un terrain annexe stabilisé en schiste qui pourra également servir de parking lors de manifestations importantes.

- Fenêtres des écoles et bâtiments communaux

Poursuivant son effort en 1993, ce programme s'est vu affecter un crédit de 66.250 F TTC avec une subvention départementale de 67 % HT soit 37.426 F.

Au titre de 1994, un programme de remplacement des fenêtres à l'école en face de l'église est sollicité pour un montant de 175.410 F TTC (taux de subvention : 67 % du montant HT)

- Travaux de couverture à l'Ecole Maternelle

Une subvention au taux de 67 % pour un montant de travaux HT de 101.000 F a été accordée à la Commune. Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif 1994.

- Aménagement de la Mairie

Au titre de la subvention accordée pour l'aménagement de la nouvelle salle de réunion du Conseil Municipal, des travaux de réaménagement ont pu être menés dans les bureaux de la Mairie.

Dans un premier temps, l'ancienne salle du Conseil est devenue le bureau de Raymonde, notre secrétaire. Les travaux se poursuivront avec l'aménagement du bureau du Maire et de l'accueil. L'année 1994 devrait nous permettre de disposer d'une mairie accueillante et fonctionnelle.

- Equipement de nos Sapeurs-Pompiers

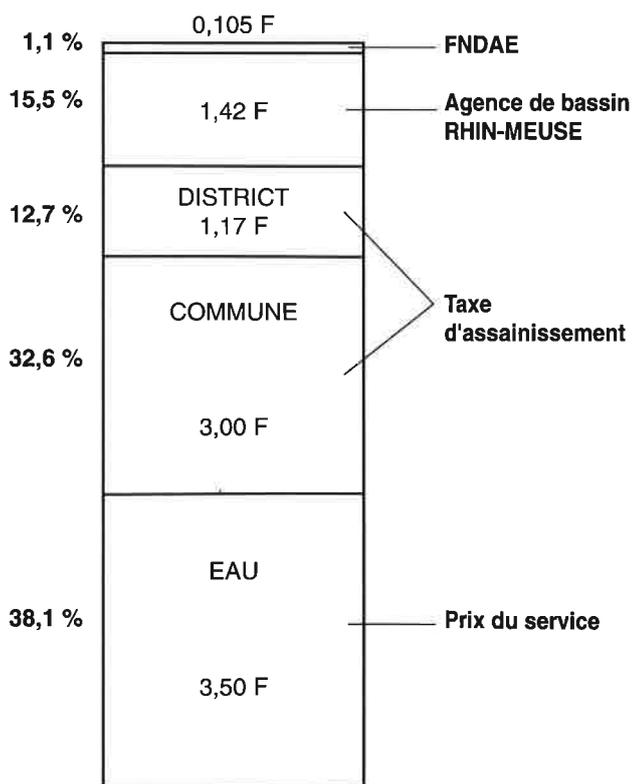
A l'occasion de la récente fête de la Ste Barbe, M. le Maire a eu le plaisir de remettre au Chef de Corps un nouvel équipement radio-émetteur, leur permettant d'exercer encore mieux leur mission au service de nos concitoyens.

Coût de l'équipement : 12.025 HT

subventionné à hauteur de 3.600 F soit 30 % du coût HT par le Département.

De quoi se compose le prix de l'eau ?

PRIX DE L'EAU POTABLE



au M³
9,195 F

REDEVANCE DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU (FNDAE)

Supportée par l'ensemble des usagers, elle alimente le Fonds national de développement des adductions d'eau qui subventionne les seules communes rurales. Ce fonds établit de ce fait une solidarité entre les collectivités urbaines et rurales pour la réalisation de travaux d'adduction en eau potable et d'assainissement.

AGENCE DE BASSIN RHIN-MEUSE

Selon un système de mutuelle, les six agences redistribuent aux collectivités locales, sous forme de financements privilégiés, les cotisations obligatoires prélevées sur tous les utilisateurs d'eau.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Cette taxe est assise sur le volume d'eau consommé. Elle représente une partie du prix du service, décidée par la collectivité pour financer principalement les investissements d'assainissement effectués et secondairement les quelques frais généraux.

• District

Financer les stations d'épuration

• Commune

Financer les investissements effectués pour le réseau d'assainissement communal.

Couvrir les frais d'entretien et d'amortissement du réseau.

PRIX DU SERVICE

COÛT REEL

- de l'investissement (rembourse les annuités d'emprunts, les extensions, les renforcements...)
- du fonctionnement (personnel, électricité, fournitures, divers...)
- du renouvellement des immobilisations

DANS LES ECOLES...

Crédits pour fournitures scolaires

En septembre 1991, le Conseil Municipal avait décidé l'institution d'un nouveau système d'attribution des crédits scolaires, en versant une subvention aux coopératives scolaires de 75 F par élève du primaire et de 50 F par élève de maternelle.

Ont ainsi été attribués en 1993, 2250 F aux écoles maternelles et 4800 F aux écoles primaires.

Le Conseil Municipal vient de décider d'augmenter les crédits de 10 F par élève, soit respectivement 85 F et 60 F par élève, répondant ainsi aux souhaits des conseils d'école et du personnel enseignant.

Travaux dans les écoles en 1993

Outre les gros travaux subventionnés, un certain nombre de travaux ponctuels ont été réalisés dans les groupes scolaires. Nous pouvons particulièrement signaler :

- à l'école primaire rue de l'Eglise :

- réfection de la toiture
- aménagement de la salle de lecture
- mise en peinture des sanitaires
- mise en état d'un débarras avec aménagement d'étagères.

- à l'école primaire rue des Mésanges

- remise en peinture de l'entrée
- remplacement des luminaires

- à l'école maternelle

- mise en place d'étagères, notamment dans le coin bibliothèque.

La peinture de la façade de l'école maternelle est prévue pour 1994

Opération "des livres pour les écoles..."

Après l'école primaire, c'est au tour de l'école maternelle d'avoir eu le privilège d'être retenue pour une attribution d'un lot de 100 livres par le Ministère de l'Education Nationale, sur la base d'un dossier élaboré par le personnel enseignant. Nous les remercions pour leur action, comme a pu le faire l'Inspecteur de l'Education le 26 novembre lors de la remise officielle de ces ouvrages.

Fête scolaire

Saluons la réussite de la fête scolaire de l'Ecole primaire qui s'est déroulée le dimanche 13 juin 1993, agrémentée d'un spectacle présenté par les enfants.

Bienvenue...

Mme Zimmermann ayant souhaité enseigner à mi-temps, elle est secondée dans ses fonctions par Mme Groud qui enseignait précédemment à Sarreguemines. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et pleine réussite.

Enseignement de l'allemand

Avec l'appui et le soutien du personnel enseignant, les cours d'allemand s'étendent progressivement à toutes les classes. La Commune pour sa part, en confirmation de son engagement initial, prend en charge les frais pédagogiques. Une somme de 1315 F y a été consacrée en 1993.

Les échanges scolaires avec Tholey se poursuivent, et ont permis aux enfants du cours moyen de rendre visite à leurs camarades et correspondants au mois de juin 1993

Reception des bacheliers

Une sympathique réception dans la salle du Conseil Municipal le 21 juillet. M. le Maire, entouré des membres du Conseil, accueillait 13 jeunes ayant réussi leur baccalauréat. L'occasion d'évoquer leurs projets d'avenir, et surtout de les féliciter.

Fréquentation de la piscine.

Souhaitant favoriser l'apprentissage scolaire de la natation, il avait été décidé que la Commune prendrait en charge aussi bien le transport que les entrées à la piscine.

Cette entrée étant passée successivement par séance de 4,20 F à 6,30 F, et enfin à 12 F, le Conseil Municipal vient de décider de limiter sa participation à 7 F par enfant et par séance, le complément devant être pris en charge par les parents.

Ainsi la commune paiera intégralement le transport et 7 F par séance et par enfant, les parents 5 F par enfant et par séance. Une juste répartition des charges.

Délégués aux Conseils d'école pour l'année scolaire :

Les parents sont représentés aux Conseils d'Ecole. Y siègent :

- Pour l'école maternelle : Hoffmann Martine - Stenger Blandine
- Pour l'école primaire : Gobillot Brigitte - Kaelbel Liliane - Klein Gabriel.

TRAVAUX D'INTERET GENERAL

Depuis 3 ans, des Conseillers Municipaux, sur leur temps libre, et généralement le samedi, réalisent des travaux d'utilité collective. Une économie non négligeable, d'autant que ces travaux auraient très certainement été repoussés dans le temps pour des questions de priorité.

Ainsi ont été menés à bien en 1993 :

- L'élagage des arbres et le dégagement des bas-côtés à la sortie de Dieding vers Wittring.
- La confection de bancs en bois de chêne provenant de la forêt communale. Mis en place dans divers endroits de la

commune, ils permettent au promeneur de se reposer et de se détendre en admirant le village.

- La réfection de la chapelle a pu être commencée par la rehausse du toit, la mise en place des gouttières et du crépi dont la couche finale sera appliquée au printemps 1994.
- Les travaux d'aménagement de la Mairie. Le secrétariat (ancienne salle du conseil) a reçu faux plafond et isolation, moquette de sol et moquette murale. Il en sera de même du bureau du Maire (en cours) et de l'accueil, travaux prévus début 1994. Ainsi nos administrés seront accueillis dans un cadre agréable.

ELECTIONS LÉGISLATIVES...

A l'occasion des scrutins des 22 et 29 mars 1993, M. Jean Seittlinger a été réélu Député au 2e tour avec 51,50 % des suffrages exprimés contre 48,50 % pour son challenger Hubert Roth.

Ci-dessous le rappel détaillé des résultats à Zetting et Dieding.

| | Zetting | | Dieding | |
|--|----------|---------|----------|---------|
| | 1er tour | 2e tour | 1er tour | 2e tour |
| - Inscrits : | 573 | 573 | 115 | 115 |
| - Votants : | 410 | 412 | 88 | 86 |
| - Blancs et nuls : | 25 | 54 | 4 | 9 |
| - Suffrages exprimés : | 385 | 358 | 84 | 77 |
| - Ont obtenus : | | | | |
| - BERGER J. (Front national) | 50 | | 8 | |
| - SEITLINGER J. (U.D.F. - R.P.R.) | 70 | 120 | 14 | 22 |
| - POIROT G. (Entente des Ecologistes) | 23 | | 7 | |
| - GAUER D. (Parti du Ras-le-bol) | 18 | | 7 | |
| - BECKRICH F. (Parti Communiste) | 5 | | 2 | |
| - MAURER G. (Alliance des Français pour le Progrès) | 34 | | 3 | |
| - KIFFER S. (C.N.I.) | 3 | | 0 | |
| - AMOROS B. (Nouveaux Ecologistes) | 24 | | 6 | |
| - ROTH H. (Cap sur 2001) | 158 | 238 | 37 | 55 |

APPEL AU CIVISME...

• Construire, modifier sa maison, peindre sa façade...

Il est rappelé à tous les administrés qu'avant d'effectuer des travaux de construction, d'agrandissement, de modifications de surface (même pour des surfaces inférieures à 20 m² qui font l'objet d'une déclaration de travaux et non d'un permis de construire), de ravalement de façade (surtout dans le périmètre de protection de 500 m autour de l'église), il est impératif pour éviter tous problèmes ultérieurs d'effectuer une demande préalable en Mairie.

• Nos amis les bêtes... les devoirs d'un bon maître

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages que celui-ci peut causer. Il convient donc de ne pas laisser divaguer votre chien, sans qu'il ne soit sous votre surveillance directe. Le Code Rural fait d'ailleurs obligation au Maire de prescrire la mise en fourrière des animaux errants (lutte contre la rage). Etre un bon maître, c'est assurer le bien-être de son compagnon, mais aussi veiller à ne pas gêner les concitoyens qui ne partagent pas la même passion, (crottes sur la propriété des voisins ou la voie publique... aboiements intempestifs...).

• Village propre et protection de la nature... des recommandations.

Les conseillers municipaux avec l'aide de bénévoles ont participé à la Journée Verte en 1992, en procédant au ramassage des déchets et détritiques sur le ban communal. Anciens téléviseurs, lustres, poussettes cotoyaient bouteilles et emballages divers.

Force est de constater qu'un an après, les bas-côtés de nos routes sont à nouveau encombrés de détritiques.

Quelques recommandations :

- prendre l'habitude de ne rien jeter sur la voie publique (papiers de bonbons, paquets de cigarettes vides...) et surtout sensibiliser les enfants à faire de même.
- utiliser les containers pour le verre qui sont à votre disposition tant à Zetting qu'à Dieding.
- signaler en Mairie toute décharge sauvage.
- utiliser et inciter les autres à utiliser les déchetteries districales en place au carrefour de Woustviller et route de Bitche à Sarreguemines. Pratiquement tous types de déchets peuvent y être déposés.
- utiliser le service de ramassage des déchets encombrants.

Lutter contre le camping-caravaning sauvage...

Dans un souci de salubrité publique (hygiène - absence de sanitaires - ordures sauvages notamment), un arrêté du 5 février 1980 règlemente le camping-caravaning à Zetting et Dieding, un camping à la ferme faisant l'objet d'une autorisation officielle au Moulin de Dieding.

Rappelons que le camping et le caravaning sont interdits sous réserve de prescriptions particulières et notamment d'une autorisation en bonne et due forme.

Nous invitons les propriétaires des terrains à bien informer leurs actuels ou futurs locataires de cette réglementation, qui fait par ailleurs l'objet d'une information par panneaux, et le cas échéant à régulariser la situation.

Collecte de verre... des statistiques.

Deux containers à verre sont à votre disposition dans la commune pour y déposer vos verres perdus. Le bénéfice de cette campagne de récupération est versé au profit de la lutte contre le cancer.

Ci-après les tonnages de la commune :

| | | |
|--------------------|---------------|---------------------------------|
| 1991 | 15 tonnes | soit 1,469 kg / mois / habitant |
| 1992 | 16,300 tonnes | soit 1,596 kg / mois / habitant |
| 1993 (au 19.06) | 7,700 tonnes | |

Réception du Football Club en Mairie

Au terme d'une saison 92/93 exemplaire qui leur a permis d'être champion de leur groupe, les footballeurs locaux étaient à la fête lors du pot de l'amitié offert par la commune le 21 mai dernier.

Nous leur souhaitons plein succès pour la nouvelle saison, avec l'espoir de renouveler cette sympathique réception.

Mise en location du Presbytère...

A la suite du départ de M. l'Abbé Hener, le presbytère de Zetting était vacant. Le Conseil de Fabrique a proposé à la commune sa mise en location et s'est chargé d'effectuer les démarches, deux pièces étant par ailleurs réservées à ce dernier. Le produit du loyer sera réparti entre la Commune et le Conseil de Fabrique à raison de 2/3 - 1/3.

Forêt communale : les coupes de bois de l'exercice 1994.

Les ventes de bois ont rapporté à la commune une recette nette de 407.136 F en 1993.

Pour 1994, l'état prévisionnel des coupes présenté par l'Office National des Forêts totalise un volume de 1624 m³ répartis en :

- 845 m³ de bois d'œuvre,
- 248 m³ de bois d'industrie,
- 80 stères de bois façonné,
- 679 stères de bois non façonné.

L'exploitation de la parcelle 5 en coupe définitive sera achevée en 1994. Cette parcelle bénéficiera ultérieurement d'une régénération artificielle (plantation). Il est prévu une recette brute totale de 356 760 F, les dépenses (frais d'exploitation et coût du débardage) se chiffrent à 108 828 F.

Après les précisions apportées par M. Eitel, chef du groupe technique de Sarreguemines, concernant le plan d'aménagement de la forêt communale, la Commission de la Forêt a émis un avis favorable à cet état.

Jumelage...

L'année 1993 a été une année calme dans les échanges avec nos deux communes jumelées Tholey et La Jarrie.

A noter toutefois la visite de l'école primaire à Tholey et le camp de vacances des jeunes au Schaumberg... des événements toujours marquants.

En 1994, un séjour de nos amis charentais est prévu, très certainement au cours du 2e trimestre. Je vous fais dès à présent confiance pour l'accueil que vous leur réserverez. A Tholey, nous devons fêter le 20e anniversaire de notre jumelage.

Des dates à retenir pour le camp de vacances en 1994 :

- colonie : du 10/07 au 16/07 (enfants nés en 1984)
- camp de jeunes : du 3/08 au 12/08 (enfants nés en 1980).

Y participeront également des jeunes de Basse-Goulaine (près de Nantes), de St-Jean-Rohrbach et de La Jarrie.

Des invitations parviendront aux familles intéressées.

Dieding... Infos...

TRAVAUX DE VOIRIE :

un important programme en 1993

- Jonction centre village - CD 33... Enfin...

La fin d'un long feuilleton, dont nous vous avons livré les derniers épisodes dans le bulletin 1992. Nous en parlions depuis des années comme d'une réalisation prochaine. La ténacité a payé. Même si quelques difficultés d'adaptation au terrain se sont présentées en cours de chantier (mais où n'y en a-t-il pas ?), le bon sens a prévalu, et nous ne pouvons que nous réjouir de constater que ces travaux sont à présent réalisés à la satisfaction de tous.

- Rue du Moulin.

Dans le même temps il a été possible de poursuivre la rue du Moulin sur une centaine de mètres.

Montant prévisionnel des travaux 1993 : 452.696 F TTC

TRAVAUX DE VOIRIE : Programme 1994

- une subvention accordée

Au titre du programme de subvention 1993, une demande avait été formulée pour l'opération "Impasse du Canal à Zetting - Rue du Moulin 3e tranche" pour un montant de travaux de 180.000 F HT. Un accord de subvention de 77.400 F, au taux de 43 % nous a été notifié en juillet 1993 par M. le Président du Conseil Général. Bien que les inscriptions financières aient été prises au budget primitif 1993, il a été préconisé de ne réaliser ces travaux qu'en 1994, compte tenu de l'importance du budget d'investissement 1993 d'une part, des surprises de chantier évoquées par ailleurs, d'autre part.

- demande de subvention.

Une demande de subvention pour un montant de 200.000 F HT et concernant les trottoirs rue de l'Eglise à Zetting et une nouvelle tranche rue du Moulin à Dieding a été formulée en automne et confirmée par délibération du Conseil Municipal du 3 décembre dernier.

La réalisation combinée de ces deux programmes, et sous réserve que la 2e subvention soit accordée, devrait nous permettre d'achever les travaux de la rue du Moulin.

RÉFECTION DE L'ABRI-BUS

Au titre de l'indemnité de sinistre, il a été possible de procéder à une réfection totale de l'abri-bus situé près du pont S.N.C.F. Montant des travaux : 6895 F

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre des journées consacrées aux travaux d'intérêt général par les Conseillers Municipaux bénévoles, la journée du samedi 16 janvier a été consacrée à des travaux d'élagage des tilleuls et autres arbres fruitiers sur la sortie vers Witting, ainsi qu'au débroussaillage et nettoyage des bas-côtés.

TRANSPORT SOLAIRE

- 14 élèves du Primaire, 4 de maternelle et 18 de l'enseignement secondaire fréquentent quotidiennement le transport

vers Zetting et retour. L'augmentation du nombre des élèves de secondaire a d'ailleurs nécessité la mise en place d'un 3e voyage pour les plus grands.

- Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 6 septembre, les membres du Comité ont été réélus (Présidente : Riss - Kieffer Marie-Anne - Trésorière : Lett Martine - Secrétaire : Risse Jean-Marc) et la cotisation annuelle confirmée (400 F par élève de maternelle - 80 F pour le primaire et le secondaire).

- Une Garderie est mise en place par la commune entre la sortie de l'Ecole et le 2e transport.

Par ailleurs la commune confirme son soutien par le versement d'une subvention de 13.000 F pour l'année scolaire 1992 - 1993

VIE ASSOCIATIVE

- Comité des Fêtes :

Des dates à inscrire sur votre calendrier :

Participez aux sorties organisées à votre intention par le Comité des Fêtes :

- Sortie ski à Gérardmer le 30 janvier 1994
- Sortie ski à Gérardmer ou La Bresse le 20 février 1994.
- Sortie découverte en Alsace le 24 avril 1994. Au programme : Mulhouse et le Musée de l'Automobile, Riquewihr, Hunawihr
- Sortie au Holiday Park le 26 juin 1994.

Des invitations vous parviendront en temps utile ... ne tardez pas à vous inscrire.

- TREMPOLINA : Gymnastique volontaire :

De nouveaux locaux

Le nombre des adhérentes ayant sensiblement augmenté (18 à ce jour), la salle de l'école de Dieding s'avérait trop petite pour la séance hebdomadaire de gymnastique, qui se déroule à présent tous les mercredis soirs de 20 h à 21 h 30 au 1er étage des vestiaires du Football club.

N'hésitez pas - jeunes et moins jeunes - hommes ou femmes - à les rejoindre.

MAIRIE PRATIQUE...

● Horaires d'ouverture de la mairie

- lundi, mercredi et vendredi de 17 h à 19 h
Permanence du maire et des adjoints de 18 h à 19 h
- mardi et jeudi de 17 à 18 h
- En cas d'urgence la secrétaire de mairie est présente tous les jours de 13 h 30 à 18 h.

● Le Crédit Mutuel à votre service - Tél. 87 02 23 34

- le mardi et le jeudi de 13 h 30 à 18 h
- le samedi de 9 h à 12 h.

● En cas d'urgence

- Sapeurs-Pompiers : 87 02 36 93
(Hoffmann B., Chef de corps) ou le 18
- Presbytère : 87 02 38 30
- Service des Eaux : 87 02 33 02 (M. Koenigsecker)

Visite de M. l'Archiprêtre

Tout en étant annoncé de longue date, le départ de M. l'Abbé Hener s'est quelque peu précipité dans sa partie officielle, ne permettant pas, en raison de la période de vacances, de faire coïncider la dernière messe avec la cérémonie officielle d'adieu.

Raison pour laquelle, il avait été convenu avec lui de l'organisation d'une manifestation avec le Conseil de Fabrique, le Conseil Municipal et les Présidents d'associations à la rentrée.

Celle-ci s'est tenue le vendredi 10 septembre en présence de M. l'Archiprêtre Jean-Marie Stock et de son successeur M. l'Abbé Haller. Après les souhaits de bienvenue, M. le Maire rappela l'historique de l'installation de M. l'Abbé Hener à Zetting. Rendant hommage à ses qualités, à son mérite, à son investissement personnel dans sa mission au service du prochain, des humbles et des déshérités, des malades, dans un esprit de fraternité et d'amitié, de collaboration amicale, agissante et efficace, il le remercia au nom de la municipalité et de la population pour son action, et en exprimant les regrets pour son départ lui remit un cadeau souvenir de la part de la Commune.

Dans sa réponse, M. l'Abbé Hener remercia tant la municipalité que les autres présents de cette sympathique réception et exprima ses regrets de quitter notre village, répondant à l'appel du devoir dans la nouvelle mission qui lui est confiée.

M. l'Archiprêtre remercia tout d'abord M. l'Abbé Hener pour le très bon travail accompli dans ce Val de Sarre, en particulier à Zetting et Dieding, et se félicita des excellentes relations entretenues avec la Commune à l'heure où l'on rencontre souvent ailleurs des difficultés matérielles résultant de l'entretien des édifices affectés au culte, et notamment quand il s'agit des presbytères.

Il accueillit ensuite M. l'Abbé Haller, déjà bien connu dans la Vallée de la Sarre, en lui souhaitant bon courage et plein succès dans ses nouvelles fonctions, venant se rajouter à ses obligations actuelles.

Un verre de l'amitié clôtura cette sympathique rencontre.

A notre tour nous renouvelons nos souhaits de cordiale bienvenue à M. l'Abbé Haller.



Etat Civil Zetting - Dieding 1993

Naissances : Elisabeth SCHWARTZ 13.01.93
David Eric KLAM 17.03.93
Raphaël Jacques KREBS 20.07.93
Morgane Virginie MULLER 14.09.93

Mariages : Christian MEYER - Véronique SCHMITT 24.07.93
Jean-Luc FRITSCH - Adrienne PEIFER 05.08.93
Didier HEN - Sylvie HOFFMANN 11.09.93

Décès : Henri JUNG 14.05.93
Jean MARBACH 25.05.93
Angèle KOCH 12.07.93
Lucienne GRASSER vve MEYER 04.08.93
Eugénie THIEL vve KLAMBER 27.08.93
Marie THEOBALD vve GUERLACH 28.08.93

Félicitations aux heureux parents et jeunes mariés, et sincères condoléances aux familles dans le deuil.

Zetting : histoire locale

Plainte-requête auprès du Comte de Sarrebruck (1792)

Le village de Zetting est situé sur la Sarre à 7 kms au-dessus de Sarreguemines auquel il est relié par 3 voies de communications très fréquentées. Il constitue avec le lieu-dit Dieding une commune de 741 habitants. Son territoire, à ce jour encore entouré de hautes bornes, datant de son appartenance à la maison de Nassau constituait jusqu'à son annexion le 1.10.1795 par le gouvernement de la Révolution une enclave dans le territoire lorrain et propriété du Comté de Sarrebruck.

A l'origine Zetting et Dieding étaient possession de l'Abbaye de Tholey. Plus tard, ils devinrent domaine des seigneurs de Kirkel de la maison de Sarrewerden et puis inféodés par les nobles de Steinkallenfels.

En 1439 Johann de Steinkallenfels donna une partie comme gage aux Weidenberg et 1445 le restant aux de Bode. Les deux localités furent, après rachat, intégrées par Johann de Sarrebruck au comté de Sarrebruck. Le traité du 3.10.1621 mit fin aux querelles de suzeraineté et Zetting avec Dieding laissés au comté de Sarrebruck.

Comme les communes lorraines adressaient leurs doléances au roi, les habitants de Zetting firent parvenir la requête suivante à leurs seigneurs.

A son Altesse sérénissime, Monseigneur le comte de Nassau - Sarrebruck, leurs humbles sujets représentants de la commune de Zetting sollicitent l'examen de divers points.

D.3 er

Prince sérénissime, prince clément et maître !

Comme la commune de Zetting jusqu'à présent en des circonstances différentes était en droit de réclamer, mais toujours certaine que votre Altesse était dans l'ignorance de nos difficultés, bien au contraire que vous aspiriez à ce que vos loyaux sujets puissent vivre heureux, c'est pourquoi elle a autorisé les signataires de soumettre humblement à votre agrément les points susceptibles de nous apporter ainsi qu'à notre descendance à jamais le bonheur.

Les points pour lesquels nous sollicitons l'abrogation ou la modification par notre souverain sérénissime sont les suivants :

1. Nous souhaitons l'abrogation des servitudes et charges, particulièrement a) deniers de corvée b) rachat du servage en cas de départ de la commune, c) ?... d) du convoyage du bois en général et la chancellerie en particulier, e) travaux communaux f) travaux d'ordonnance g) la disposition aux travaux forcés pour la cour h) toutes corvées afférentes à la chasse j) le servage des nouveaux mariés k) les courses du maire, qui rémunéré à cet effet peut personnellement les remettre à destination, les porter à l'occasion etc...

2. La commune de Zetting est toujours disposée à payer les impôts ordinaires sur les biens conformément au registre, également de régler la grande dîme sur la récolte des fruits d'été et d'hiver, par contre elle estime ne rien devoir de ce qu'ils tirent de leurs jardins de même qu'elle ne se sent pas concernée par la dîme des pommes de terre et demande en conséquence pour l'avenir et pour toujours leur abrogation.

3. Comme le commissaire-vendeur prélève sur chaque quart de fruits 4 kreuzer, sur chaque quart d'avoine 2 kreuzer du revenu des dîmes pour sa peine auprès de l'acquéreur ; que la commune considère cela comme non négligeable puisque le bénéficiaire de la vente rémunère également le commissaire, c'est pourquoi on sollicite humblement de supprimer cette injustice.

4. L'armurier qui devrait être rémunéré par la trésorerie du comté est la conséquence d'un abus ; nos habitants demandent l'exonération de cette charge pour l'avenir.

5. Certes la commune de Zetting est d'accord selon la réglementation impériale et de territoire de mettre leurs gens à la disposition du contingent ; elle prie cependant pour qu'uniquement les assujettis soient concernés et non d'autres personnes désignées par tirage au sort, que les désignés ne soient pas contraints de servir au-delà des lois allemandes et si quelqu'un souhaite se racheter qu'avec la somme versée un volontaire soit mis à disposition en complément d'une

nouvelle recrue tirée au sort.

6. Notre commune demande que les nouveaux arrivants participent à l'entretien des routes pour le bien du pays ; comme le maire et le garde-forestier mènent également leur bétail au pâturage banal, nous demandons humblement qu'ils soient invités de participer aux travaux tout comme les autres résidents.

7. Sur le territoire existe le moulin héréditaire banal dans lequel les habitants doivent conduire, faire moudre leurs grains et ramener la farine. Le meunier profite tellement de cette obligation pour livrer une farine exécrationnelle et il meurt de telle façon pour ne nous livrer que la moitié du produit. Il ne pourrait être remédié à cette fâcheuse situation qu'en mettant fin à ce privilège et en autorisant quiconque à laisser moudre où bon lui semble. Le meunier Diedingeois ne perdrait rien dans l'affaire, sous condition d'être plus honnête, la proximité jouant en sa faveur, les circonstances nous incitent à demander la fin de banalité de ce moulin.

8. Zetting forme une enclave dans la Lorraine. Un ouvrier ne peut exister ici par suite du manque de travail et ne peut envisager l'avenir sans appréhension. Nous prions en conséquence notre Altesse sérénissime, en égard à la commune de Zetting d'abroger toutes les corporations et laisser exécuter les travaux des particuliers par qui bon lui semble.

9. Nous demandons très humblement l'autorisation de vendre nos récoltes à quiconque et n'importe où surtout que nous ne sommes pas autorisés à les exporter en territoire français.

10. Auparavant la commune de Zetting était exonérée des redevances d'entretien des calvaires, de basse-cour. S'agissant d'impôts nouveaux auxquels nous ne sommes pas assujettis, nous vous conjurons de nous les épargner dans l'avenir.

11. Nous demandons également l'abrogation de l'impôt de 1/10 pfennig sur le droit d'exportation des biens pour les Zettingeois désirant s'expatrier.

12. Etant propriétaire des biens de l'église de Zetting, le couvent de St Annual devrait pourvoir à l'acquisition des ornements ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent, il conviendrait de les inciter à les acquérir ou bien d'en laisser la propriété à la commune.

13. Puisque le couvent de St Annual perçoit la dîme de Zetting mais n'a pas assuré convenablement l'entretien de l'église il conviendrait d'intervenir pour l'obliger à le faire

14. Auparavant le couvent St Annual n'a jamais eu droit à la récolte du regain sur le ban de Zetting alors même que le bétail de la commune avait droit de pâture et depuis 15 ans on lui a retiré ce droit. Notre supplique consiste au rétablissement du droit ancien.

15. Autrefois l'instituteur de Zetting tirait 5 quarts de seigle du couvent de St Annual, cet avantage lui fut retiré ; nous implorons notre Altesse sérénissime pour le rétablissement de l'ancien acquis et en conséquence d'ordonner que les 5 quarts de seigle lui soient à nouveau livrés annuellement.

16. Le curé de Zetting a perçu autrefois sa rétribution de la couronne de France qui ne veut plus continuer ce paiement. Comme nous ne pouvons non plus rester privés d'un ecclésiastique, et celui-ci ne pouvant subsister sans rétribution, nous prions notre prince sérénissime de lui assurer son salaire.

17. La commune de Zetting avait toujours choisi elle-même son maire et administrateurs de la justice, mais cette possibilité lui fut retirée depuis une quinzaine d'années environ. Disposés à laisser en l'état l'arrangement actuel, nous sollicitons pourtant à l'avenir la faculté d'élire nous-mêmes nos maire et personnel judiciaire par laquelle ni votre bienveillante autorité ni la commune ne subiront désavantage.

18. Puisque la justification des comptes de la commune s'effectuant chaque fois au bureau de l'administration supérieure du comté s'avère très onéreuse nous souhaitons la modifier pour qu'elle se fasse uniquement devant les responsables communaux.

19. Puisque à chaque inventaire l'administration comtale tire grand profit sur les fortunes à inventorier, nous demandons à ce que celle-ci produise à chaque ordonnance copie d'acte.

Dieding : histoire locale

3 années et 3 époques bien différentes marquent notre rétrospective :

- l'Année 1865 tout d'abord, où le Conseil de Fabrique sollicite du Gouvernement que l'église de Dieding soit érigée en succursale.

- la libération de Dieding ensuite, avec un article paru dans "Le Courrier de l'Est" à l'occasion du 9e anniversaire de celle-ci.

- les années 1950 - 1951 enfin, avec la retranscription du document enfermé dans la boule du clocher, après la reconstruction de celui-ci.

DIEDING - LES - ZETTING

Zum 9. Jahrestag unserer Befreiung

Roter Feuerschein am nächtlichen Himmel im Süden, Trommelfeuer in der Ferne, einzelne Einschläge in das Dorf waren die sicheren Vorboten des nahenden Kampfes und der Befreiung. Kanal, Saar und Eisenbahn, ein Netz von Schützengraben und Maschinengewehrunterständen, hatten unser Dorf zu einer wahren Festung gemacht, die, so hieß es, unbedingt gehalten werden müsse.

Einige Familien flüchteten in den Steinbruch von Wittring und die übrigen installierten sich in gut ausgebaute Keller. Am 6. Dezember waren jedoch die verschiedenen deutschen Waffengattungen wie durch einen Zauber aus unserem Dorf verschwunden und durch etwa 50 Panzergrenadiere ersetzt, welche nachts um 2 Uhr die Schützengraben besetzten, die um unser Dorf angelegt waren. Zum Glück hatten sie den Befehl erhalten, sich ja nicht erblicken zu lassen, denn am Nachmittag konnte man eine Kolonne amerikanischer Soldaten sehen, welche unter Fliegerdeckung von Silzheim kam und sich an die hiesige Eisenbahnbrücke heranschlich, wo sie die Brückenwache mit M. G. begrüßte.

Am 7. Dezember bekam der Steinbruch von Wittring schweres Artilleriefeuer und gegen Abend kam eine Salve Granaten auf unsere Kirche und auf das gegenüberliegende Bauernhaus der Geschwister Lersy.

Am 8. Dezember, morgens um 5 Uhr 30, haben die Amerikaner in der Nähe des Hauses Dully mittels Booten Kanal und Saar überquert. Plötzlich wurde Mme Dully von amerikanischen Soldaten, welche bereits an der Hintertüre standen, geweckt. Sie rief schnell ihren Mann: «Schängel, steh doch schnell auf, de Amerikaner sinn do».

«Uff die hanh mir ja schunn lang gewart», sagt der Schängel voller Freude und springt aus dem Bett, um die Befreier als erster Bürger zu begrüßen.

Wie im Lauffeuer ging's durch's Dorf: Die Amerikaner sind da! Wie sind sie aber hereingekommen? Eine Abteilung des 320. Inf. Rgt. hatte in aller Stille und in der Dunkelheit unbemerkt in Booten Kanal und Saar 50 m vom Schützengraben entfernt, überquert und sich über die Wiese an's Dorf herangeschlichen. Nachdem einige hundert Mann gelandet waren, begann ein Nahkampf, den man besser Treibjagd nennen könnte. Der Schützengraben wurde aufgerollt, wobei mehrere Gefangene gemacht wurden, die Häuser im Unterdorf, welche eine gute Aussicht in's Dorf u. Feld gaben, mit Maschinengewehren besetzt, einige Widerstandsnester gesäubert u. die Häuser abgesucht. Die Einwohner des Dorfes, besonders unsere «Kellergrenadiere» tauchten überall auf und nahmen regen Anteil an der Säuberungsaktion, während der Ortsgeistliche den amerikanischen und den deutschen Schwerverwundeten die hl. Sakramente spendete.

Am Nachmittag, neuer Alarm! Nun stieß erneut eine deutsche Panzerdivision vor, um das Dorf wieder zurückzuerobern. Doch ein Funkruf und schon platzten amerikanische Granaten in den Reihen der deutschen Panzer, so dass diese schnell kehrt machten, verfolgt bis Wiesweiler von Sturzfliegern. Am Abend meldete der englische Sender: «Dieding an der Saar durch einen gelungenen Handstreich befreit und einen Brückenkopf errichtet, einen starken Gegenangriff am Abend abgeschlagen».

Dank unseren siegreichen Befreier, und ganz besonderen Dank der lieben Mutter Gottes, welche einmal mehr der höllischen Schlange den Kopf zertraten hat und am 8. Dezember, dem Tag der Unbefleckten Empfängnis, uns so wunderbar beschützt hat.

Wie es bis jetzt üblich war, hatte die Gemeinde am Tage ihrer Befreiung einen schulfreien Tag. Wie uns soeben mit der Schulbehörde mitgeteilt wurde, wird der 8. Dezember, Fest der Libération, nicht schulfrei sein.

Document enfermé dans la boule du clocher

Ad maiorem Dei gloriam !

A tous qui liront ces lignes Salut en Notre Seigneur !

En l'année Sainte 1950 - 51 sous le glorieux règne du Pape Pie XII, Mgr. Heintz Joseph Jean occupant le siège épiscopal de METZ, J.B. Huppert étant curé de Dieding, M. Bruch Auguste président, Pierre Lutz, Robert Schneider et Albert Rohr conseillers de Fabrique, M. Jacobs Pierre Maire et Pierre Jacobs adjoint de la commune de Zetting - Dieding, ce clocher a été construit sur un chevalet en béton armé aux frais de la coopérative de reconstruction des églises sinistrées du diocèse de Metz d'après les plans de M. l'architecte Henri Koenig de Petite-Amérique près de Sarreinsming, par l'entrepreneur Niclès Bonati de Sarreinsming, le charpentier Joseph Toni de Rouhling et le couvreur Willy Greff de Sarreguemines. Pour garder à l'église son cachet de petite église de village, autrefois chapelle et aussi par manque de place et d'argent on a gardé le style de l'ancien clocher. On a aussi tenu compte du désir formel de l'ancien curé de Zetting, grand historien local, l'abbé Jacques Touba. Pour avoir plus de place pour les cloches, le nouveau clocher a été agrandi de 20 cm dans chaque sens et exhaussé d'environ 1,50 m. L'ancienne croix portant le lis des rois de France a été réparée et replacée, surmontée par un nouveau coq en cuivre doré.

Les trois cloches sont :

1. Immaculata, ton ré 1/6 poids 205 kilos
fondeur Pacquard Anancy 1948
prix 97507 F
2. Cloche sans nom, ton mi 1/6 poids 150 kilos
fondeur Cansard Colmar 1948
3. Ste Thérèse ton fa 1/6 poids 79 kilos
fondeur Cansard 1947, prix 25219 F

Demande d'érection en succursale 1865

L'an mil huit cent soixante cinq le dix huit juin, le Conseil de Fabrique de Dieding s'est réuni au presbytère en séance extraordinaire sur l'autorisation de Monseigneur l'Evêque en date du 3 juin dernier. Sous la présidence de M. HIRT le conseil appelé à délibérer sur le projet de solliciter l'érection en succursale de l'Eglise de Dieding.

Considérant

- 1° que Dieding et Zetting formant ensemble une seule et même paroisse dont le dernier est le chef-lieu, sont éloignés l'un et l'autre de plus de trois kilomètres, que séparés par la rivière de la Sarre, ces deux localités viennent d'être complètement isolées par la construction du canal des Houillères, que par suite de cet isolement les communications entre les deux localités sont devenues très difficiles et même impraticables au moment des débordements de la rivière qui sont très fréquents. (Pont sur la Sarre à Zetting 1875, canal achevé 1866.)
- 2° que l'Eglise paroissiale étant depuis longtemps assez vaste à peine pour contenir toute la population de Zetting sera dans peu de temps moins que suffisante pour les seuls habitants du chef-lieu, vu que la population s'y est sensiblement accrue et s'accroîtra encore à cause des travaux du canal qui y ont appelé une foule d'ouvriers dont quelques uns sans doute y établiront leur domicile perpétuel.
- 3° que par suite de manque de places dans l'Eglise chef-lieu la section de Dieding s'est trouvée dans la nécessité de se bâtir après le rétablissement du culte (après le retour à la religion cath. 1686 JH) une Eglise et un presbytère et entretient depuis à ses frais l'ecclésiastique chargé de la desservir.
- 4° qu'il est impossible aux habitants de Dieding de continuer plus longtemps de s'imposer de tels sacrifices vu que la fortune de bien des habitants s'est considérablement réduite et que le vicariat de Dieding fait exception à tous les vicariats du diocèse comme n'ayant point de ressources communales, les habitants sont obligés depuis le rétablissement du culte de faire une imposition volontaire sur les biens fonciers dans le seul but de pouvoir payer le prêtre qui les dessert.

Toutes ces choses enfin bien considérées, mûrement réfléchies et sérieusement discutées, a décidé à l'unanimité qu'il était opportun, nécessaire et même urgent de solliciter du gouvernement, l'érection en succursale de ladite Eglise de Dieding.

Le Conseil en a décidé ainsi, espérant que sa gracieuse Majesté l'Empereur daignera agréer sa demande, c'est la prière qu'il lui adresse aussi instamment, respectueusement, de concert avec tous les habitants de la localité.

Fait à Dieding les jours, mois et an comme susdit et ont signé :

LUDMANN, HITTINGER, JACOBS, BRUCH, SCHNEIDER, SCHLOESSER.

20. Parce qu'auparavant les sages-femmes ne percevaient pour les soins dispensés que 30 ers, mais que présentement elles en veulent 1 florin et bien que ayant été enjoins d'y donner suite nous voulons que soit ordonné que ces sages-femmes se contentent à l'avenir de 30 ers comme dans le passé.

21. La forêt de Zetting appartenait autrefois à la commune comme on peut le démontrer par des témoins originaux aussi bien de la proche lorraine que par des sujets du Nassau. Elle subit spoliation par un artifice. A cette époque déjà Zetting tenta de la recouvrer par voie légale mais en fut empêchée tant par subtilisation de documents que par intimidation. Dès lors que la commune à une confiance illimitée dans la magnanimité et l'esprit de justice de sa sérénissime autorité elle demande à celle-ci de la remettre dans ses droits en la lui restituant.

22. Autrefois la commune de Zetting élisait toujours son maître d'école et le rémunérait pareillement ; cette situation a été modifiée. Nous vous prions de nous autoriser à nouveau à engager annuellement notre maître d'école.

Ce qui précède constitue nos souhaits et nos doléances et nous les soumettons respectueusement à notre prince sérénissime au nom de la commune de Zetting. Dans l'espoir qu'elle veuille y réfléchir avec bienveillance et les accréditer par décrets au bénéfique bien-être de nous-mêmes et de notre descendance.

Nous restons vos très humbles sujets respectueux.

Peter Missler, homme de loi
Jörg Schillé
Johannes Lauer
Peter Martensteck

Sarrebruck le 5 décembre 1792

Et la réponse à ces doléances...

... Sujets... En réponse à votre présentation.

Vous exigez l'obtention de presque toutes mes rentes. Mais pour attester combien je tiens à mes fidèles sujets, à leur bien-être et à leur promotion, je souscris à leurs désirs d'autant que l'assurance que vous me témoignez de votre fidèle loyauté me laisse entrevoir qu'en cas de péril vous me soutiendrez, ainsi que les miens, tout comme l'ont fait vos ancêtres.

Jagersberg le 6 décembre 1792

L.F.Z.V.D. (Ludwig Fürst zu Nassau, Herzog von Dillingen)

- Louis prince de Nassau, comte de Dillingen -

- Henri prince héritier de Nassau Sarrebruck

Ce document a servi ultérieurement comme pièce à conviction pour gagner un procès à l'encontre des héritiers de la maison comtale de Sarrebruck.

C'est pourquoi furent joints à ce document quelques attestations accréditant leur authenticité devant la justice. Ceci fut le cas d'abord le 14.3.1817 grâce à l'ancien conseiller Eichberg d'Ottweiler dont la signature fut légitimée par le maire PH. Ch. Leydorff de cette localité.

De même le conseiller provincial de la Prusse W.H. Dern- Sarrebruck atteste le 22.3.1817 l'authenticité des paraphes des deux souverains, père et fils. Le procès concerne les 617 arpents de forêt de Zetting qui est désormais exploité par la commune. En l'an 1816 les héritières légitimes du dernier comte de Sarrebruck, Anna Carolina comtesse de Nassau - Sarrebruck, veuve de Braunschweig Bevern domiciliée Château de Glücksberg en Silésie et Wilhelmine Henriette, comtesse de Nassau et veuve marquise de Soyecourt de Sarrebruck, née comtesse d'Erbach firent opposition à l'exploitation de cette forêt par la commune. Le tribunal de Sarreguemines trancha sans vraiment aborder la question de propriété, en faveur de la commune et que l'exploitation de cette forêt ne soit plus perturbée ni mise en cause dorénavant.

Les Associations se présentent

Culture et Loisirs

Président : ROHR Jean-Claude - 3, impasse du Canal - Zetting

Contact : LAUER Gaston - 16, rue du Chemin de Fer - Zetting
N° de l'A.C.L. : 87 02 25 81

Activités : Favoriser la vie associative et assurer l'encadrement de la jeunesse

POUR 1994 LES JOURNEES DITES DE "PLEIN AIR"
SERONT RECONDUITES !

- 29 janvier : soirée spéciale jeunes
- 05 février : bal costumé (sur thème) avec restauration.
- 30 avril : marche populaire, avec la fédération française des sports - 10 km.
- Mai : journée pêche
- 18 juin : feux de la St-Jean
- 19 juin : village en fête
- octobre : dîner dansant
- décembre : soirée réveillon du nouvel an

Sur ce programme, d'autres sorties - visites - voyages pourront encore se greffer (dates restant à définir).

Club du 3e Age

Président : HEITZ Florent - Zetting - Tél. 87 02 34 21

Membres : 88

- Activités :
- excursions, activités manuelles et récréatives
 - rencontres bimensuelles et récréatives pour les personnes âgées
 - trimestriel : repas anniversaire.
- Projets :
- fête carnavalesque
 - sortie en bus : Alsace, repas asperges
 - voyage annuel.

Association sportive Football Zetting

Président : GROSS Gilbert

Contact : RIMLINGER René - Zetting - Tél. 87 02 33 06

Membres : 105

Activités : 2 équipes à 11, seniors - juniors

1 équipe à 11, minimes - pupilles

1 équipe à 7, poussins

1 équipe à 7, débutants

qui représentent 69 licenciés pour la saison 93/94

Manifestations prévues en 1994

- 8 janvier : concours de belote
- 15 janvier : dîner dansant
- 13 février : bal des enfants
- 14 février : bal de carnaval (Rosen-Montag)
- 11 décembre : arbre de Noël pour les jeunes du club.

Amicale des Vétérans de Zetting

Président : GROSS Gilbert

Contact : HOFFMANN Adèle - Zetting - Tél. 87 02 36 93

Membres : 29

Projets : 18 rencontres de football dont Tholey (village jumelé avec Zetting)

Gymnastique Féminine

Présidente : LETT Marie-Andrée

Contact : SERRIER Simone - Tél. 87 02 35 87

Membres : 25

- Activités :
- gymnastique d'entretien, d'assouplissement et de relaxation.
 - animatrice : MEYER Carmen
 - séances tous les jeudis de 20 h à 21 h, salle socio-culturelle.
- Si vous désirez adhérer à notre club, venez nous retrouver à ces séances.

Club d'Epargne «Concorde»

Président : BARTHEL Victor - Zetting - Tél. 87 02 34 12

Membres : 96

Club d'Epargne «Bonne Espérance»

Président : GLATZ Alphonse - Zetting - Tél. 87 02 38 41

Membres : 100

Projets : 5.06.94 : journée de pêche libre à l'étang du STROHOFF (entre Herbitzheim et Oermingen)

Société des Arboriculteurs

Président : MEYER Marcel
Contact : GROSSMANN Fernand - Zetting - Tél. 87 02 21 01
Activités : - fabrication de jus de pommes
- distillation des eaux de vie
- formation arboricole
- formation de commandes d'arbres fruitiers et arbustes d'ornement.

Conseil de Fabrique de Zetting

Président : BRANSTETT Arthur - Zetting - Tél. 87 02 36 79
Membres : 5
Activités : gestion des biens matériels de l'église
Projets : - restauration des orgues.

Chorale de Zetting

Président : MEYER Louis
Contact : SCHILLE Simon - Zetting - Tél. 87 02 33 49
Membres : 19
Activités : animation des offices religieux
A noter que la chorale recrute des personnes aimant chanter.

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Président : MEYER Alphonse
Chef de corps : HOFFMANN Bernard - Zetting - Tél. 87 02 36 93
Adjoint : HOFFMANN Lucien - Zetting - Tél. 87 02 34 91
Activités : - Calendrier des exercices pour 1994 :
6 mars - 10 avril - 8 mai - 5 juin - 3 juillet - 7 août - 4 septembre -
2 octobre - 23 octobre.
- Parcours sportif : mois de mars
- Challenge Chaufray : mois de septembre
- Exercice avec les Corps du Val de Sarre au courant de l'été qui
aura lieu à Zetting
- Match de football contre les sapeurs de Sarreguemines au mois
d'avril, plus un tournoi en salle au mois de mai.

UNIAT (Union Nat. des Invalides et Accidentés du Travail)

Président délégué : BELLOTT René - Zetting - Dieding - Tél. 87 02 15 15
Membres : 86 - Caisse Mortuaire : 76
Activités : renseigner et défendre les droits sociaux des assurés de tous
régimes
Projet : excursion
**Adhésion accessible à toute personne jeune ou moins jeune
sans conditions.**

Comité des Fêtes - Dieding

Président : RISSE Jean-Marc - Zetting - Dieding - Tél. 87 02 12 12
Activités : - organisation de sorties familiales et éducatives
- recherches historiques sur le village
Programme 1994 :
- 30 janvier : sortie ski à Gérardmer
- 20 février : sortie ski à La Bresse ou Gérardmer
- 24 avril : sortie découverte en Alsace (Musée de l'automobile à
Mulhouse, Riquewihr - Hunawirh).
- 26 juin : sortie au Holiday Park
Mais aussi... poursuite des recherches historiques. Tous documents que vous
pourriez posséder sont les bienvenus.

Tremolina... Gymnastique à Dieding

Présidente : PAX Marie-Antoinette
Contact : RISSE Evelyne - Zetting - Dieding - Tél. 87 02 12 12
Membres : 18
Activités : gymnastique avec Marie-Jeanne, animatrice diplômée.
Tous les mercredis de 20 h à 21 h 30, salle des vestiaires du
football club.

Conseil de Fabrique de Dieding

Président : KLEIN Lucien - Zetting - Dieding - Tél. 87 02 18 45
Membres : 5
Activités : animation de la paroisse et gestion des biens matériels de l'église.

Tennis-club de Zetting

Président : MEYER Denis
Contact : MOSBRUCKER Fernand - 7, rue de la Jarrie - Tél. 87 02 30 15
pour Dieding : KALBEL Liliane - rue du Moulin
Membres : 65
Manifestations prévues en 94 :
- organisation d'un lotto familial en mars 94
- stages de tennis avec moniteur pour jeunes et adultes.

Association avicole de Zetting

Président : SCHLOESSER Marc
Contact : BOURESY Marie-Joseph - Zetting - Tél. 87 02 30 67
Membres : 22
Manifestations prévues en 1994 :
- 22 et 23 janvier : exposition salle socio-culturelle - sujets mâles
groupement
- Février : sortie nature
- Mai : PETRI - HEIL - journée pêche
- Juin : journée du Tiers Monde
- 10/11 septembre : exposition locale - jeunes sujets.

La Municipalité et la Rédaction remercient tout particulièrement les annonceurs, qui par leur contribution financent une grande partie des frais d'édition de ce bulletin municipal annuel.

Paul SCHWARTZ S.A.

ENTREPRISE DU BATIMENT
RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES

66, rue J.-J.-Kieffer

57230 BITCHE

Tél. 87 96 20 19 - Fax : 87 06 17 46

fondasol BUREAU D'ETUDES DE
SOLS ET DE FONDATIONS
INGENIEURS-CONSEILS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625 000 FRANCS
Renseignements minitel 11 FONDASOL

soltrav est
Siège Social - Direction
Bureaux - Laboratoire
57070 METZ
1, rue des Couteliers
Tél. 87 74 96 77
Télex : 670 230
Fax : 87 76 95 10

TRAVAUX SPECIAUX DE FONDATIONS
Société Anonyme au capital de 625 000 F
Siège Social : 2, avenue de la Cabrière - 84 000 AVIGNON

JEAN LEFEBVRE

TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE ROUTIERE - VOIRIE - TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENTS - SOLS INDUSTRIELS

Route de Siltzheim - B.P. 334 - 57203 SARREGUEMINES CEDEX
Tél. 87 98 50 32 - Fax : 87 95 23 11



SECTEUR DE SARREGUEMINES
ROUTE DE STEINBACH
☎ 87 95 54 46

- Terrassement - Assainissement - V.R.D. - Pavage

La route avance

Pour vos projets, une solution Colas-Est existe toujours !

Boulangerie - Pâtisserie - Salon de Thé

Manuel Hierret

128, rue de la Montagne - Sarreguemines - Tél. 87 98 49 62
Sarralbe - Tél. 87 97 05 13

TOUS LES MOIS DES PROMOTIONS...

Pour construire, aménager, rénover

CHOISISSEZ DES MATERIAUX DE QUALITE PROFESSIONNELLE

Gedimat

VOTRE BATI-CENTER A LA ZONE COMMERCIALE DE GROSBLE

bati-colman

57520 GROSBLEDERSTROFF - Tél. 87 95 67 78

CRÉDIT AGRICOLE

Le bon sens en action

Agence de SARREGUEMINES - 30, rue de l'Eglise - ☎ 87 95 61 01

FABRICATION DE PRODUITS D'ENTRETIEN, COSMETIQUE ET RATICIDE

Essences pour Sauna, huiles essentielles pour hydrotherm et ioniseur

MASSING DISTRIBUTION LORRAINE



MADISLOR S.A.R.L.

34, rue du Maire Jamann - ZETTING 57115 SARREINSMING - ☎ 87 02 38 14

POMPES FUNEBRES LORRAINES

Richard BACKES

- Concessionnaire pour la Ville de Sarreguemines et environs.
- Organisation complète des obsèques.
- Toutes démarches évitées aux familles - Grand choix en cercueils.
- Transport de corps avant et après mise en bière.
- Creusement de fosses - Couronnes artificielles et naturelles.

7-9, place du Marché - 57200 SARREGUEMINES - ☎ 87 98 01 07

Succursale : 32, rue Clémenceau - SARRALBE - ☎ 87 97 83 11

Service de permanence 24 h / 24

EGIE

ELECTRICITE GENERALE ET TRAVAUX ELECTRIQUES

ELECTRICITE INDIVIDUELLE ET INDUSTRIELLE
ECLAIRAGE PUBLIC ET TERRAIN DE SPORTS
LIGNES MT - BT POSTE DE TRANSFORMATION

QUAI DU CHEMIN DE FER - BP 933 - 57209 SARREGUEMINES - TEL. 87 98 69 60 - FAX : 87 95 71 96



SOMEST

QUINCAILLERIE GENERALE - OUTILLAGE
FOURNITURES INDUSTRIELLES

25, rue Foch - BP 229 - SARREGUEMINES CEDEX

Tél. 87 95 22 99

Télex : 860749 - Télécopieur : 87 95 06 66

PRODUITS SIDERURGIQUES
NON FERREUX

FONTE - GRILLAGES - PVC

CHAUFFAGE - SANITAIRE

BP 229 - ZI SARREGUEMINES CEDEX

Tél. 87 95 03 32

Télex : 860749 - Télécopieur : 87 95 32 15

yyyyy Auberge Aux Acacias yyyyy

"Les Frères GAPP"

1, rue de Sarreinsming - 57115 ZETTING

☎ 87 02 37 23

FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI



AGENCE DE VOYAGES

ROHR EVASION

2, rue de la Paix - 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE - ☎ 87 02 79 61

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Raymond KIEFER

57115 ZETTING - ☎ 87 02 36 96

CLIMAT TECHNIC

ELECTRICITE - CHAUFFAGE TOUT SYSTEME - SANITAIRE

Vente - Installation - Dépannage

Votre spécialiste du chauffage Electro Douillet

60, rue des Ecoles - 57600 FOLKLING - ☎ 87 85 75 10

